

# ORLÉANS MÉTROPOLE TERRITOIRE D'OPPORTUNITÉS

Stratégie de développement  
économique et d'innovation 2040



[orleans-metropole.fr](http://orleans-metropole.fr)

Document réalisé par Impulse Partners



# Sommaire

Édito	3
La démarche	4
Portrait d'une métropole pleine de promesses	8
Les grands enjeux du développement économique territorial	12
Orléans 2040 : une Métropole qui a su faire des grandes transformations du début de siècle, un atout économique	16
Une stratégie structurée autour de 4 axes	18

## AXE 1

### Animer et valoriser un territoire où il fait bon vivre, travailler et entreprendre 19

1. Consolider et valoriser le cadre et la qualité de vie comme leviers de l'attractivité économique du territoire 21
2. Renforcer l'animation économique de proximité au service de toutes les entreprises du territoire 25
3. Aider les entreprises à recruter, favoriser l'embauche des jeunes et promouvoir l'emploi pour tous 28

## AXE 2

### Réussir la transition environnementale pour et avec les entreprises 31

1. Accompagner la transition énergétique et écologique des entreprises 33
2. Préparer l'avenir et anticiper les évolutions liées au changement climatique 36
3. Faire de la transition un vecteur d'attractivité et de développement économique territorial 39

## AXE 3

### Consolider et développer les filières clés existantes 41

1. Favoriser le maintien et le développement des filières économiques stratégiques du territoire 43
2. Mener une politique d'attractivité pour développer l'écosystème d'acteurs relatifs aux filières clés 45
3. Favoriser les liens entre innovation et filières clés 46

## AXE 4

### Faire émerger les filières de demain 59

1. Étudier les opportunités économiques et d'innovation relatives aux expertises scientifiques du territoire 61
2. Devenir un territoire de référence en matière d'ingénierie environnementale 63

Une stratégie de développement économique à spatialiser	65
Remerciements	67

## Édito

La métropole d'Orléans a, de longue date maintenant, des atouts puissants dans le secteur économique avec des entreprises de grande qualité et de haute technologie durablement enracinées, des pôles de compétitivité reconnus internationalement, un tissu très riche de PME et TPE, d'artisans et de commerçants, et bon nombre de pépites industrielles qui en assurent, depuis de nombreuses années également, la renommée et le rayonnement. Nous pouvons donc nous réjouir d'être sur un territoire économiquement solide, fiable, stable, avec une identité forte et des ressources qualifiées, des réseaux routiers et autoroutiers qui facilitent son développement, des grandes écoles, une université, un ensemble de filières d'apprentissage, et des laboratoires de recherche qui le positionnent en tête dans le domaine de l'innovation, et, enfin, des partenaires publics qui œuvrent dans le même sens pour garantir et sécuriser ce positionnement à l'échelle nationale.

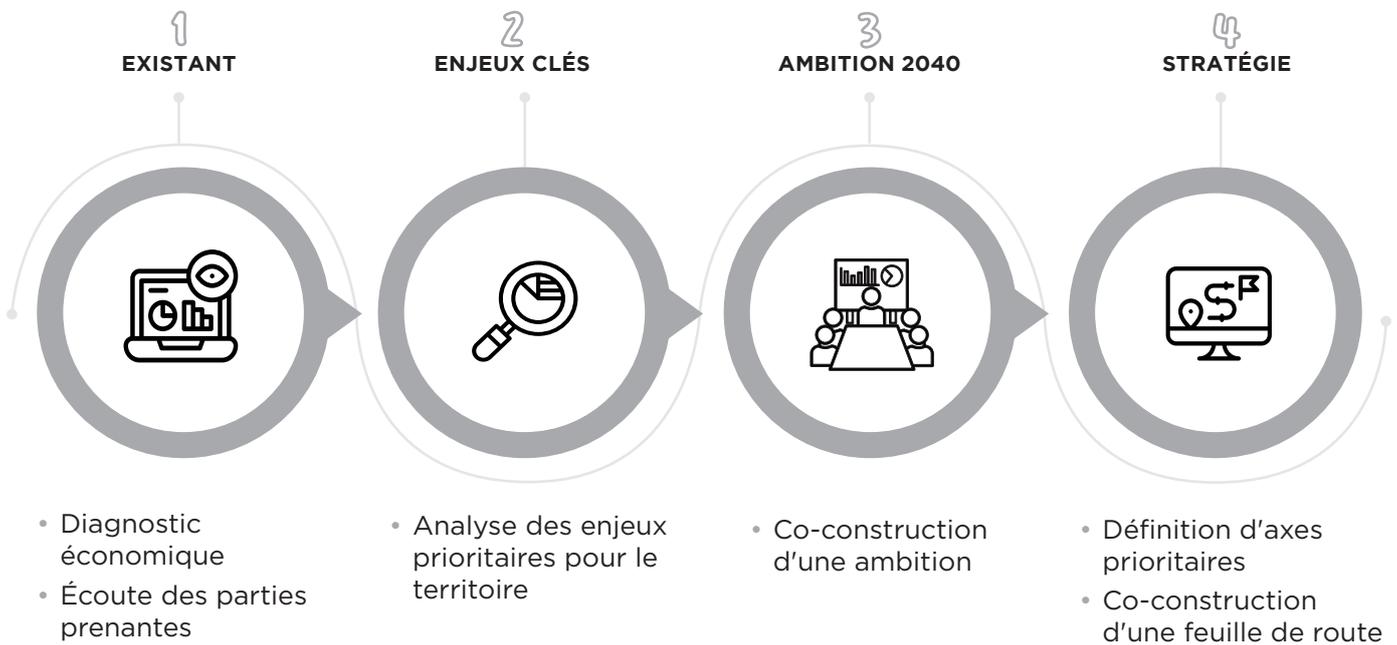
Il fallait couronner cet édifice remarquable par une vision partagée sur les enjeux du 21<sup>ème</sup> siècle, clairement définie par l'ensemble des acteurs, privés comme publics. Et c'est précisément la grande valeur de ce document qui détaille et met en perspective les stratégies de développement de notre métropole en matière d'économie et d'innovation à l'horizon 2040. Dans un contexte national et international fait de ruptures, de chocs, de remises en cause et de crises, il est impératif que notre tissu économique soit réactif et résilient, toujours en capacité de s'adapter aux défis d'aujourd'hui et de demain. Et, bien sûr, qu'il s'engage dans une transition environnementale avec conviction et efficacité.

Aussi, et c'est l'un des traits de caractère de notre territoire, nous faut-il lutter contre une tendance naturelle à la modestie qui nous empêche, encore trop souvent, de valoriser à leur juste niveau la performance et la vitalité de notre tissu économique ainsi que la qualité de vie exceptionnelle de notre métropole. Des atouts qui ne peuvent que séduire les chefs d'entreprise à la recherche d'une nouvelle implantation. À l'heure où chaque métropole fait valoir ses atouts, défends ses intérêts, battons-nous ensemble pour mieux faire connaître les qualités de nos entreprises et, dans le même temps, les grandes richesses de notre métropole où il fait si bon vivre.

**Serge Grouard**  
Maire d'Orléans  
Président d'Orléans  
Métropole



# La démarche



## UNE RÉFLEXION À HORIZON 2040

 La stratégie de développement économique d'Orléans Métropole a été élaborée dans le cadre d'une démarche qui s'appuie sur plusieurs piliers :

- › analyser l'existant au travers d'un diagnostic détaillé des données économiques, complété par une écoute de la réalité du terrain (acteurs clés, décideurs, entrepreneurs, etc.),
- › comprendre et s'appropriier les grands enjeux des quinze prochaines années en matière de développement économique sur le territoire,
- › formuler une ambition à horizon 2040 qui puisse être portée par la Métropole et par l'ensemble des parties prenantes au développement économique,
- › structurer une stratégie en définissant des axes prioritaires permettant de préparer le territoire à cette ambition et concevoir, avec les acteurs clés du territoire, une feuille de route détaillant des actions et des projets concrets.

 Cette démarche a pour objectifs de :

- › structurer et renforcer le tissu économique en fonction des spécificités et atouts du territoire,
- › répondre aux enjeux actuels du territoire et anticiper les transformations/mutations à venir,
- › capitaliser et renforcer la valeur ajoutée produite par les écosystèmes d'acteurs locaux pour innover, en prenant en considération les enjeux de transition écologique,
- › développer et renforcer l'attractivité du territoire.

## UNE MÉTHODOLOGIE EN DEUX PHASES CLÉS

### 1. Un diagnostic territorial pour révéler les atouts et l'attractivité du territoire orléanais et réfléchir aux choix stratégiques de développement économique à opérer en fonction des besoins et opportunités

La première phase s'est consacrée à l'écoute active des acteurs du territoire (entreprises et représentants des secteurs économiques, directions et services métropolitains, élus, scientifiques, académiques et acteurs de l'innovation, partenaires publics, etc.) afin de recueillir leurs enjeux, attentes et visions. Elle a permis de dresser le portrait économique du territoire et de dessiner les premiers contours de l'ambition 2040 et des pistes d'action et des opportunités à saisir à plus court terme, en tenant compte de l'organisation et l'armature du territoire ainsi que des enjeux socio-économiques et de transitions auxquels il est confronté.

### 2. La co-construction d'une ambition 2040 et d'un plan d'action en faveur du développement économique et de l'innovation sur le territoire métropolitain

La deuxième phase de la démarche a permis de poursuivre les échanges et le travail collaboratif avec les acteurs du territoire notamment au travers d'ateliers de co-construction thématiques dont l'objectif était d'identifier des actions concrètes à mettre en œuvre, les partenaires potentiels, leur faisabilité et leurs impacts. Elle a permis d'aboutir à une feuille de route partagée qui répond aux besoins prioritaires des acteurs économiques et aux ambitions du territoire en intégrant les enjeux transversaux et exogènes notamment la transition écologique.

## UNE DÉMARCHE COLLECTIVE

Pour les étapes de diagnostic comme pour la définition de l'ambition à horizon 2040, la Métropole a souhaité pleinement associer les parties prenantes impliquées dans le développement économique du territoire. En mobilisant cette diversité d'acteurs, Orléans Métropole inscrit sa stratégie en cohérence avec les dynamiques territoriales existantes, consolidant ainsi une vision économique partagée.



**5 ateliers**  
thématiques **collaboratifs**



**+ de 120 participants**  
dont la moitié de représentants  
d'entreprises



**+ de 75 entretiens**  
réalisés auprès des  
acteurs clés du territoire



## ateliers thématiques

### ANIMATION ÉCONOMIQUE DE PROXIMITÉ

Favoriser les synergies locales et soutenir le tissu économique du territoire

### STRATÉGIE FONCIÈRE ET ZAE

Faire du foncier, du bâti et des zones d'activité économique un levier de développement

### STRUCTURATION ET DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES EXISTANTES

Consolider les forces des secteurs établis tels que l'industrie, la pharmacie, la cosmétique, la logistique et l'agriculture/agroalimentaire

### FILIÈRES D'AVENIR, INNOVATION ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Explorer les opportunités dans les domaines émergents pour anticiper les défis économiques de demain

### TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DES ENTREPRISES

Accompagner les entreprises dans la transformation durable de leurs activités

“

« C'est une nécessité de travailler de manière collective et de continuer la démarche.»

« Il y a un fort attachement des entreprises au territoire.»

« Orléans est un territoire surprenant qui a beaucoup à offrir. »

« Ces ateliers collaboratifs illustrent l'agilité du territoire et sa capacité à mettre en connexion les acteurs»

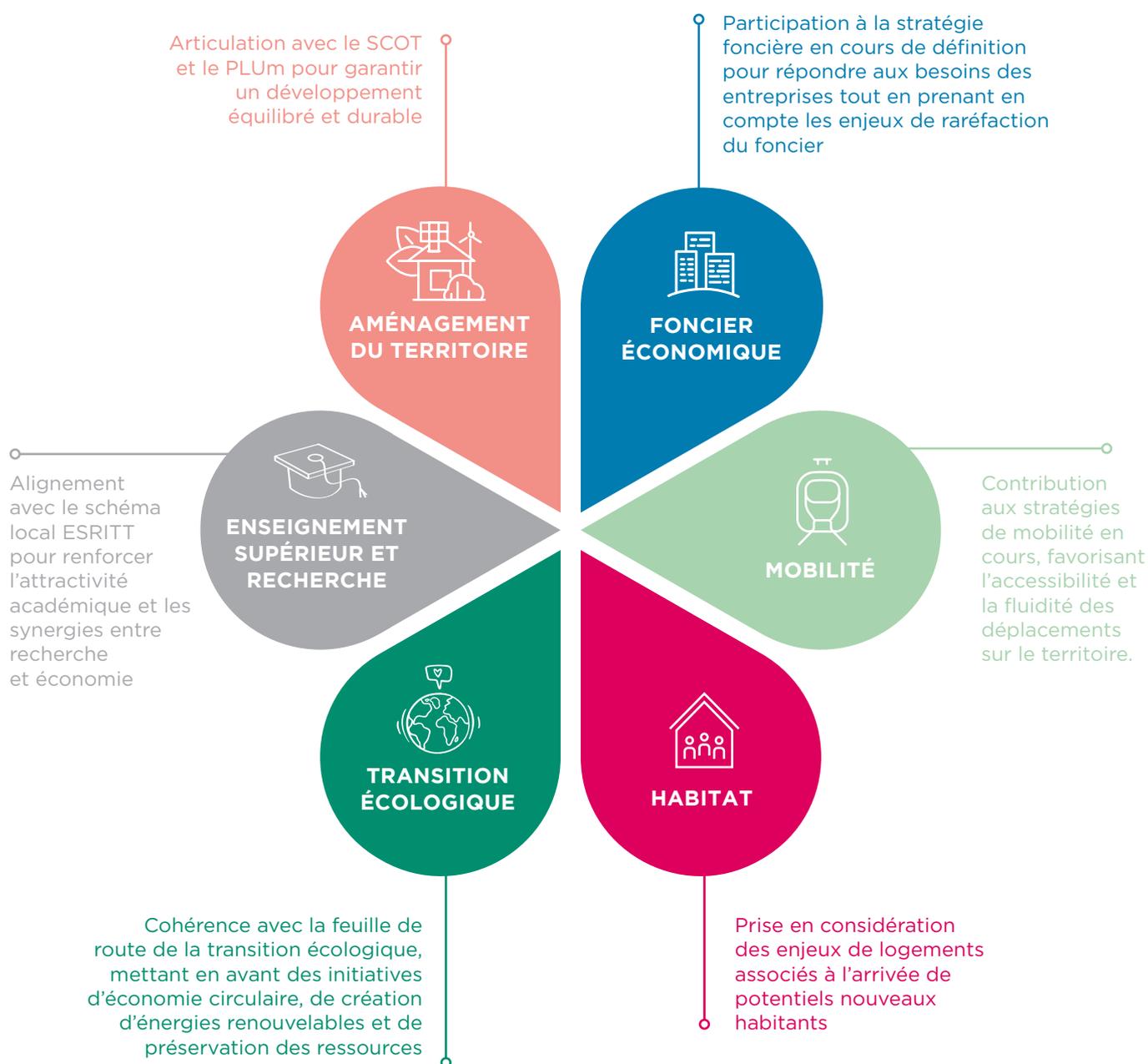


Ateliers de co-construction de la stratégie avec les acteurs économiques du territoire, novembre 2024

## UNE STRATÉGIE EN RÉSONNANCE AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES TERRITORIALES

Au croisement d'enjeux pluriels, la stratégie de développement économique et d'innovation a été élaborée en résonance avec les autres stratégies territoriales en cours ou déjà établies. Elle intègre un certain nombre d'interactions entre le développement économique et les politiques d'attractivité, urbaine et foncière, de l'habitat, de l'enseignement supérieur ou encore de mobilité. En effet, ces politiques apparaissent comme des conditions de réussite de la politique de développement économique tout en étant directement, ou indirectement, impactées par celle-ci.

La stratégie intègre une vision qui dépasse le strict périmètre administratif de la Métropole. En effet, certains enjeux de développement économique et notamment de filières se traitent à l'échelle du bassin d'emploi ou à l'échelle régionale et impliquent nécessairement un travail collaboratif entre les différents échelons territoriaux et avec les collectivités voisines.





# Portrait d'une métropole pleine de promesses

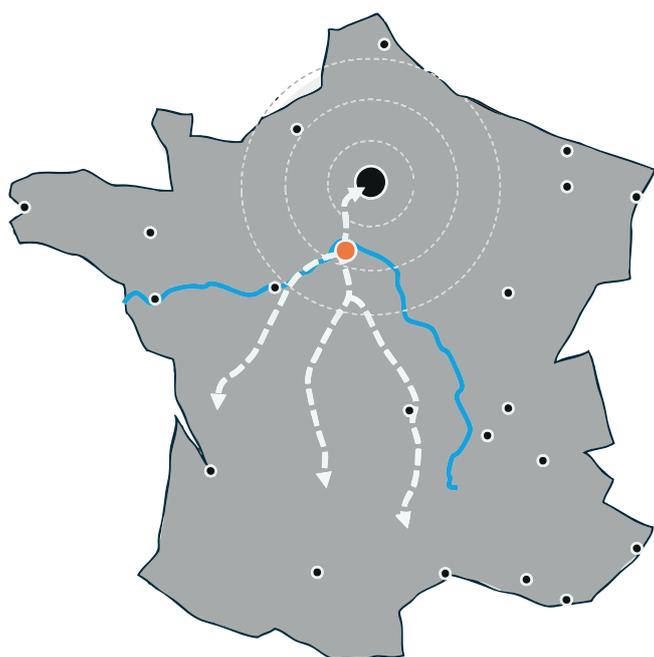
*Parc de Loire en mai*



« Nous sommes une ville à taille humaine avec une qualité de vie formidable. »

**Serge Grouard**

Maire d'Orléans  
Président d'Orléans Métropole



## LA FOGUE DE LA JEUNESSE ENTRE HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Créée en 2018 et portée par son dynamisme, Orléans Métropole apparaît comme une des plus jeunes métropoles françaises. Malgré son jeune âge, la Métropole est riche d'un patrimoine culturel, naturel et architectural porteur d'histoire et d'une identité forte.

## LA CAPITALE DU CENTRE-VAL DE LOIRE, CARREFOUR DES FLUX NATIONAUX

Par sa localisation privilégiée au centre de la France, la métropole constitue un point de passage naturel depuis Paris vers d'autres métropoles comme Tours, Bordeaux, Montpellier, ou Clermont-Ferrand, ainsi que vers la pointe sud-ouest de l'Europe. Cette position géographique stratégique, au cœur du croisement d'axes routiers majeurs, en fait un hub d'échanges intégrés aux flux régionaux, nationaux et internationaux, qui a notamment contribué à sa dynamique industrielle et permis le développement d'une activité logistique en plein renouveau et porteuse d'emplois sur le territoire.

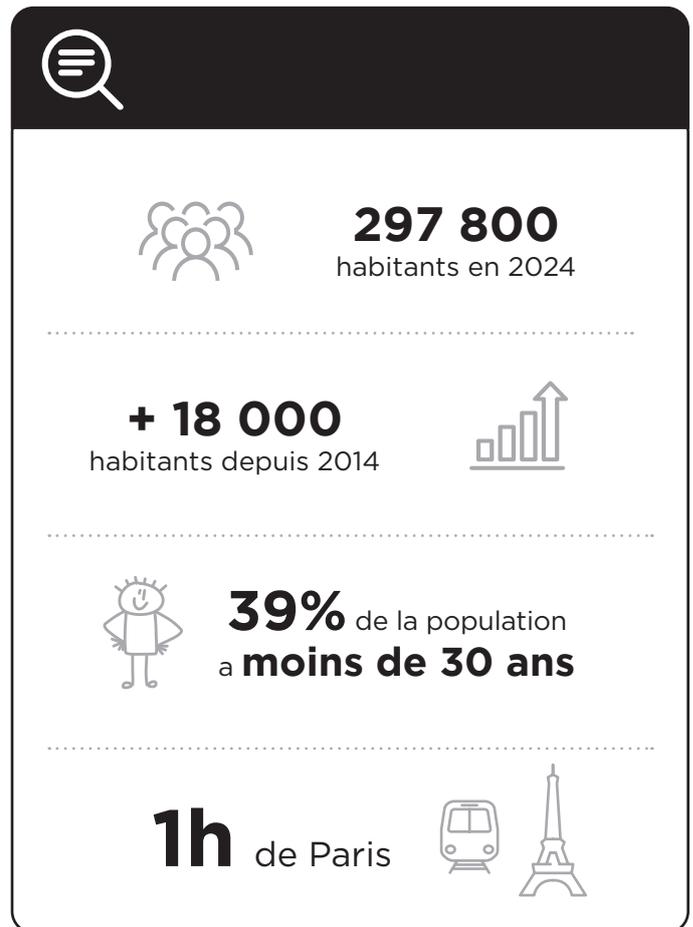
### 1/3 URBAIN, 1/3 NATUREL 1/3 AGRICOLE

Le territoire orléanais regorge d'une diversité d'ambiances paysagères qui s'incarne notamment par l'importance des surfaces agricoles, et par la forêt d'Orléans, plus vaste forêt domaniale de France. Riche de plus de 13 000 hectares d'espaces de nature, et traversée par la Loire, élément naturel et identitaire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, la métropole orléanaise jouit d'un environnement reconnu à conforter et valoriser. Ces atouts naturels, paysagers et patrimoniaux, supports d'une qualité de vie singulière et gages de bien-vivre pour les habitants, concourent à un cadre de vie unique et au rayonnement touristique du territoire.

### UN PATRIMOINE ET UN CADRE DE VIE D'EXCEPTION

Intégrée dans cet environnement de qualité, Orléans Métropole bénéficie aussi d'un patrimoine bâti et culturel témoin de plusieurs siècles d'histoire et de l'authenticité du territoire. Preuve de sa capacité à conjuguer enjeux de préservation du cadre de vie, respect de son patrimoine historique et développement urbain, Orléans est labellisée Ville d'art et d'histoire. La qualité du cadre de vie et la richesse naturelle et paysagère du territoire ont constitué des atouts précieux dans la concrétisation d'une politique de rayonnement touristique et culturel qui a permis de faire du territoire orléanais une véritable destination touristique.

S'appuyant sur cet équilibre précieux entre urbain et nature, l'économie orléanaise se structure autour de plusieurs secteurs économiques, garants de son équilibre et de sa stabilité, et s'appuie sur la présence d'un écosystème scientifique, ainsi que plusieurs acteurs économiques nationaux et internationaux.



Fêtes de Jeanne d'Arc, Orléans



## UNE ÉCONOMIE ÉQUILIBRÉE

**+ de 31 000 entreprises**  
présentes sur le territoire

**5 FILIÈRES ÉCONOMIQUES CLÉS**

**229**  
SIÈGES SOCIAUX DE PLUS  
DE 50 SALARIÉS

**35%**  
D'EMPLOIS SALARIÉS PRODUCTIFS

**11,2%**  
D'EMPLOIS DE CADRES ET PROFES-  
SIONS INTELLECTUELLES SUPÉ-  
RIEURES

**10%**  
DES SALARIÉS DANS LE SECTEUR  
DE L'ESS



## UNE ÉCONOMIE DYNAMIQUE

**4000 entreprises**  
créées en 2022

**+ 5500 emplois**  
entre 2014 et 2020

**2 fois plus d'entreprises**  
CRÉÉES EN 2023 QU'EN 2013

**123M€**  
EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE DANS LE PPI 2021 - 2026

**2,8M€**  
INVESTIS DANS DES PROJETS DE R&D  
PAR LA MÉTROPOLE

**37**  
PARCS D'ACTIVITÉS RÉPARTIS SUR LE  
TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE

## UN TERRITOIRE RICHE D'UN TISSU ÉCONOMIQUE DENSE ET DIVERSIFIÉ

L'économie métropolitaine s'organise autour de 5 filières stratégiques, productives, scientifiques et de proximité dont les complémentarités nourrissent le dynamisme métropolitain : cosmétologie-parfumerie, logistique, agriculture et agroalimentaire, santé-pharmacie, et industrie, dont multi-matériaux. Cette économie locale diversifiée apparaît comme un gage de résilience et de stabilité pour le territoire.

La Métropole compte un tissu important de petites et très petites entreprises implantées de longue date sur le territoire aux côtés de grands groupes emblématiques. Partenaire de la Cosmetic Valley, la Métropole accueille sur son territoire des acteurs économiques mondiaux de l'industrie cosmétique, tels que Dior ou Caudalie, ainsi que plusieurs centres de recherche et développement importants dont le CosmétoSciences, et le centre Hélios LVMH qui apparaît comme le plus important site de recherche de la Cosmetic Valley.

Labellisée Territoires d'industrie aux côtés de la Beauce Loirétaine, Orléans Métropole ambitionne de reconquérir son potentiel industriel, et de faire des activités industrielles présentes des locomotives de l'attractivité et du dynamisme économique orléanais.

Aux filières d'excellence déjà implantées s'ajoutent des secteurs économiques émergents, véritables leviers de création de valeur, à fort potentiel de développement, notamment liés à une intelligence scientifique et technique au service d'une ingénierie environnementale.



« Orléans, c'est une métropole à taille humaine qui a un tissu d'entreprises dense avec une diversité de TPE/PME mais aussi avec la présence de grands groupes, c'est un véritable atout pour l'attractivité et la résilience de notre territoire »

**Pascal Tébibel**

Vice-Président à l'Économie, Attractivité économique, Économie numérique et Grands projets économiques

## UNE TERRE D'INNOVATION ET D'EXCELLENCE ACADÉMIQUE ET SCIENTIFIQUE

Avec plus de 4 600 chercheurs et 2 000 emplois dans la R&D, Orléans Métropole se positionne comme un pôle d'innovation et de recherche qui accueille un écosystème de recherche et d'enseignement supérieur riche et dynamique. La présence d'organismes majeurs de la recherche française et internationale, tels que l'INRAE, le CNRS et l'INSERM, sont les témoins de cette excellence académique et scientifique. L'implantation du siège du BRGM depuis 1967 à Orléans, et la présence de structures de recherche labellisées ainsi que des laboratoires d'excellence offrent un rayonnement national et une forte crédibilité du territoire dans le domaine de la recherche.

Cet écosystème fertile s'accompagne d'un tissu académique en pleine croissance. L'enseignement supérieur, porté par l'université d'Orléans, classée parmi les 1 000 meilleurs établissements au monde, comprend également 13 écoles, et a été renforcé par l'arrivée, ces dernières années, d'AgroParisTech, l'Institut des Sciences de la Terre, et l'École Spéciale des Travaux Publics. Témoin de l'excellence scientifique, l'Université d'Orléans a été labellisée « ExcellenceS sous toutes ses formes » par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en 2016.

Intégrée à la Capitale French Tech Val de Loire, et riche d'actifs scientifiques et académiques historiques, Orléans Métropole apparaît comme une terre

d'opportunités, propice aux synergies et à l'éclosion de projets innovants. Fer de lance de cet écosystème d'innovation florissant, le Lab'O Village by CA accompagne et accueille les jeunes entreprises et favorise l'émergence d'entreprises innovantes sur le territoire.



Lab'O Village by CA Orléans, accélérateur d'innovation



Parc technologique de la Source



# Les grands enjeux du développement économique territorial

Un développement économique à penser à long terme et dans un champ de contraintes géopolitiques, environnementales, sociétales et technologiques majeures et évolutives.

Parmi les conditions nécessaires et favorables au développement économique d'un territoire figure sa capacité à se projeter à long terme, à anticiper les enjeux auxquels il sera confronté et à y apporter des réponses concrètes et adaptées en concertation avec l'ensemble de ses forces vives. Plusieurs

## Maintenir et renforcer les conditions d'un développement économique résilient

facteurs majeurs économiques, géopolitiques, environnementaux, sociétaux et technologiques sont susceptibles d'influer directement sur la capacité des territoires à maintenir les conditions d'un développement économique résilient.

En considérant à la fois les grandes transformations à l'œuvre en cette première moitié de XXIème siècle et les spécificités territoriales, quatre enjeux clés sont à considérer pour projeter positivement le développement économique territorial de la métropole à horizon 2040 :



**L'adaptation au changement climatique** et la maîtrise des risques associés pour l'activité économique et la population



**L'anticipation de l'évolution des compétences** au regard des évolutions futures et parfois radicales des métiers liées notamment aux nouvelles technologies



**La capacité à réduire les facteurs de dépendances** stratégiques (énergie, industrie, alimentation, santé) liés à un contexte géopolitique instable



**La maîtrise foncière** pour rendre le territoire attractif et le doter d'une capacité de mobilisation et de mutation rapide

S'ils constituent d'abord des problématiques à appréhender, ces quatre enjeux de pérennisation des perspectives économiques territoriales se révèlent être porteurs d'opportunités d'investissements, de développement d'activités et d'attractivité.

Les réponses à apporter à ces enjeux seront nécessairement collectives et nouvelles et s'appuieront sur la capacité de la Métropole à développer une double culture de l'innovation et de la coopération entre parties prenantes publiques et privées.

# LES ENJEUX CLÉS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

2025



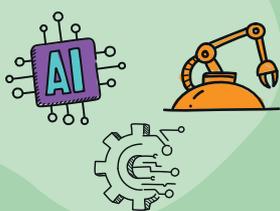
## CHANGEMENT CLIMATIQUE



## ÉVÈNEMENTS EXOGÈNES (GÉOPOLITIQUES, SANITAIRES, ETC.)



## RUPTURES TECHNOLOGIQUES, TRANSFORMATION DES MÉTIERS



## SOBRIÉTÉ FONCIÈRE



2040





## SOUVERAINETÉ ET RÉINDUSTRIALISATION

Les crises récentes (pandémie, guerre en Ukraine) ont démontré avec force l'imbrication de l'économie avec les enjeux sociétaux, géopolitiques et sanitaires... avec des impacts forts pour les entreprises sur les chaînes d'approvisionnement, en matière d'énergie, de matériaux et de matières premières. En France, les entreprises ont été déstabilisées par l'inflation générée par les phénomènes de pénurie.

À cet égard, Orléans Métropole, récemment labellisée « Territoires d'industrie », dispose d'un tissu industriel diversifié qui contribue à la résilience du territoire sur le plan économique. Une dynamique d'attractivité et de développement industriel ciblée sur des productions stratégiques sont à encourager pour doter le territoire d'industries stratégiques pour ses habitants, son activité économique mais

aussi contributrice de la souveraineté nationale (agriculture, alimentation, santé).

Les actions visant à produire de l'énergie localement (photovoltaïque, géothermie notamment) permettent en outre de réduire la dépendance énergétique des acteurs clés du territoire et à amortir davantage les effets de hausse des prix.

Dans le même temps, l'émergence de nouvelles filières stratégiques permettra d'anticiper les mutations de demain et de développer des solutions industrielles sur le territoire.



## MAÎTRISE DU FONCIER ÉCONOMIQUE

Les contraintes croissantes qui pèsent sur le foncier disponible, sur le territoire métropolitain comme dans l'ensemble du pays, obligent à envisager le développement économique sous l'angle de la sobriété foncière.

Les terrains disponibles se font de plus en plus rares et leur destination est concurrencée (habitat, infrastructures, activités économiques, etc.) Cette raréfaction se traduit également par une pression à la hausse sur les prix, ce qui complexifie l'accessibilité pour les entreprises et en particulier les TPE/PME.

La métropole orléanaise a bien anticipé cette tendance de fond, avant même l'adoption de la loi de 2021 instaurant la règle du « Zéro artificialisation nette ». Il convient désormais de consolider la gestion de ce foncier :

- en augmentant la « maîtrise foncière » afin de garder une capacité d'actions sur les fonciers stratégiques ;
- par l'anticipation des besoins et la planification de long terme qui en découle ;
- en y intégrant les enjeux de transition écologique et d'adaptation au changement climatique ;
- en développant une stratégie foncière dédiée à l'économie et à l'attractivité et équilibrée avec les politiques d'habitat qui sous-tendent le développement économique ;
- par l'optimisation du foncier existant, en utilisant les leviers de la densification et de la reconversion des friches.

Une stratégie foncière est en cours de réalisation en 2024-2025, avec pour vocation d'appuyer la présente stratégie économique.



## COMPÉTENCES ET FORMATIONS

85% des métiers de 2030 n'existent pas encore selon France Travail. L'émergence de nouvelles technologies comme l'IA, de nouveaux outils comme la robotique, les grandes dynamiques économiques et les évolutions accélérées des modes de travail sont autant de vecteurs de transformation parfois radicale de bon nombre de métiers. De nouvelles compétences sont attendues au démarrage de la vie professionnelle comme tout au long de la carrière et ce quels que soient les secteurs d'activité.

Pour rester compétitives les entreprises doivent être en mesure de disposer des compétences et des talents formés à utiliser les outils les plus performants et compétents pour exercer les nouveaux métiers. Pour ce faire, elles doivent être en mesure

de recruter des profils formés voire de contribuer à leur formation initiale d'une part et de proposer des formations continues pour permettre aux salariés de s'adapter ou de retrouver l'employabilité attendue.

La Métropole, forte de sa politique volontariste en matière de développement d'organismes de formation et d'écoles, souhaite faire de la formation initiale, de la formation continue et globalement de l'enseignement supérieur et technique une priorité pour assurer aux actifs du territoire de disposer d'un niveau élevé d'employabilité, mais également pour attirer les compétences et les talents nécessaires à l'économie de demain.



## TRANSITION ET ADAPTATION

Les changements climatiques à l'œuvre constituent un facteur de risque en matière de résilience économique, tant en raison des conséquences des phénomènes climatiques de plus forte intensité et de plus en plus fréquents qu'en raison des contraintes liées à l'évolution nécessaire des process et des outils.

Dès lors, les territoires qui auront su prendre les mesures en matière d'aménagement, d'infrastructures, d'évolutivité du bâti, d'accès aux ressources en eau et aux matières premières ou de production d'énergie pour maîtriser les effets du changement climatique seront en capacité de proposer de meilleures garanties de résilience économique pour leurs entreprises.

En appui à sa stratégie de transition, la Métropole souhaite être en mesure d'inscrire son territoire dans une logique d'adaptation en maîtrisant les risques environnementaux majeurs et en priorisant les interventions urbaines et infrastructurelles à prévoir afin de préserver l'activité économique et les populations. L'étude des vulnérabilités et la mise en œuvre de projets visant à les résorber contribuera en outre à identifier des potentialités nouvelles comme de nouveaux projets de production énergétique en zone inondable par exemple.



# Orléans 2040 : Une Métropole qui a su faire des grandes transformations du début de siècle, un atout économique

## #1 UN TERRITOIRE ANIMÉ, COOPÉRATIF ET PLUS QUE JAMAIS ATTRACTIF

En 2040, sur le territoire d'Orléans Métropole,

- › les entreprises de toutes les tailles bénéficient d'une animation économique partenariale renforcée et d'une offre de services structurée sous l'impulsion de la Métropole, en lien avec l'ensemble des parties prenantes du développement économique
- › les PME seront devenues des ETI avec un fort ancrage territorial et généreront à leur tour de nouvelles potentialités économiques autour de leurs activités
- › une culture forte de la coopération entre acteurs a facilité le développement de projets communs structurants pour le territoire en captant les financements et en s'appuyant sur des réseaux renforcés. Cette démarche a également permis de soutenir les activités en difficulté et a contribué à la résilience de l'ensemble de l'écosystème économique
- › les entreprises disposent d'un vivier de talents formés aux nouveaux métiers et accèdent à une offre de formation continue des salariés
- › les habitants ont accès à une offre d'emplois territoriale riche et diversifiée qui leur permet d'évoluer professionnellement tout au long de leur vie. Ils voient leur employabilité augmentée par le dynamisme du territoire et par l'adéquation entre les besoins des recruteurs et leurs champs de compétences
- › la valorisation du cadre de vie exceptionnel du territoire, l'effet d'entraînement des grands équipements développés et les actions engagées pour l'accueil des talents et de leur famille a encore renforcé l'attractivité du territoire, qui peut en outre s'appuyer sur une stratégie de prospection ciblée sur des entreprises à valeur ajoutée territoriale

## #2 UN TERRITOIRE ADAPTÉ DONT LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE EST DEVENUE UN VECTEUR ÉCONOMIQUE

En 2040, sur le territoire d'Orléans Métropole,

- › l'analyse des vulnérabilités économiques liées au changement climatique a permis de maîtriser les risques identifiés, d'anticiper et de prioriser les actions à engager dans le cadre d'une stratégie territoriale d'adaptation engagée 15 ans plus tôt
- › le plan d'adaptation a été conçu avec les entreprises qui y ont contribué en partageant leurs objectifs et en participant à l'élaboration de projets facteurs de résilience (prévention et sécurité des salariés, production énergétique locale, économie circulaire et valorisation des gisements de déchets, aménagements stratégiques, etc.)
- › les entreprises du territoire ont bénéficié d'un appui et d'un cadre d'échange territorial pour intégrer au mieux les contraintes réglementaires, financières, RH, etc. liées à la transition
- › les efforts des entreprises pour adapter leurs activités aux enjeux de transition ont été valorisés et ont permis de réduire l'impact environnemental de l'activité économique
- › le territoire a contribué, à l'instar d'autres territoires pionniers, à une transition plus globale au niveau national en jouant un rôle de démonstrateur local en lien avec les expertises clés implantées sur la métropole
- › la dynamique vertueuse de la transition a contribué à la valorisation de l'image d'un territoire résilient, responsable et a ainsi renforcé l'attractivité économique territoriale

### #3 DES FILIÈRES CLÉS CONSOLIDÉES ET PÉRENNISÉES, VITRINES D'UN DYNAMISME ÉCONOMIQUE ÉQUILIBRÉ ET D'EXCELLENCE

En 2040, sur le territoire d'Orléans Métropole,

- › les principales filières clés du territoire ont poursuivi leur structuration et continuent à se développer en s'appuyant sur l'attractivité de la Métropole, son animation économique, sa capacité d'action à travers ses différentes politiques publiques, ses aménagements et infrastructures
- › les entreprises du territoire se sont consolidées et développées, elles ont étendu leur périmètre d'implantation grâce à une stratégie foncière métropolitaine dédiée
- › les relations entre les entreprises et acteurs d'un même secteur et inter-sectorielles se sont renforcées, et les opportunités de synergies et collaborations se sont multipliées et concrétisées, entre grands groupes, ETI et PME notamment
- › les relations avec le monde académique et de la recherche se sont renforcées, le savoir-faire en matière d'innovation a contribué positivement aux évolutions attendues dans certains secteurs
- › la logistique a poursuivi sa mue et confirmé son positionnement « à haute valeur ajoutée ». Par ses

propres évolutions, elle a contribué fortement à la transition écologique du territoire et s'est imposée comme une offre de services à part entière pour toute l'activité industrielle du territoire

- › le label Territoires d'Industrie, les actions de prospection appuyées sur une stratégie en matière de foncier économique, de développement des compétences et d'une offre de services dédiée ont permis d'attirer plusieurs activités et grands comptes industriels stratégiques
- › les secteurs de la Santé, Pharmacie, Cosmétique et Parfumerie ont encore renforcé leurs liens avec les acteurs académiques et recherche (INRAE, CNRES, INSERM, AgroParistech, Université, etc.) consolidant ainsi leur ancrage territorial
- › l'agriculture et l'agro-alimentaire ont pu, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, développer des projets structurants et démonstrateurs qui contribuent à la résilience et au renouveau de ces métiers mais aussi aux enjeux d'alimentation locale durable

### #4 DES FILIÈRES D'AVENIR DÉVELOPPÉES AUTOUR DES ACTIFS SCIENTIFIQUES ET INNOVATION STRATÉGIQUES, MARQUEUR TERRITORIAL RECONNU

En 2040, sur le territoire d'Orléans Métropole,

- › les organismes de recherche ont valorisé leurs actifs scientifiques au travers de partenariats renforcés avec les entreprises du territoire et d'une dynamique amplifiée de transfert technologique
- › les outils de veille, d'appui à l'entrepreneuriat et l'expertise de l'écosystème ont permis de faire émerger plusieurs pépites issues du territoire démontrant sa capacité d'innovation et de valorisation économique
- › l'expertise unique en matière d'ingénierie environnementale a été développée et portée dans une logique partenariale appuyée par la Métropole. Elle est reconnue en France et à l'international, et a attiré de nombreux acteurs industriels en matière de métrologie et d'acquisition de données environnementales, mais aussi plusieurs R&D de grands groupes intervenant sur les sujets eau, sol et sous-sol

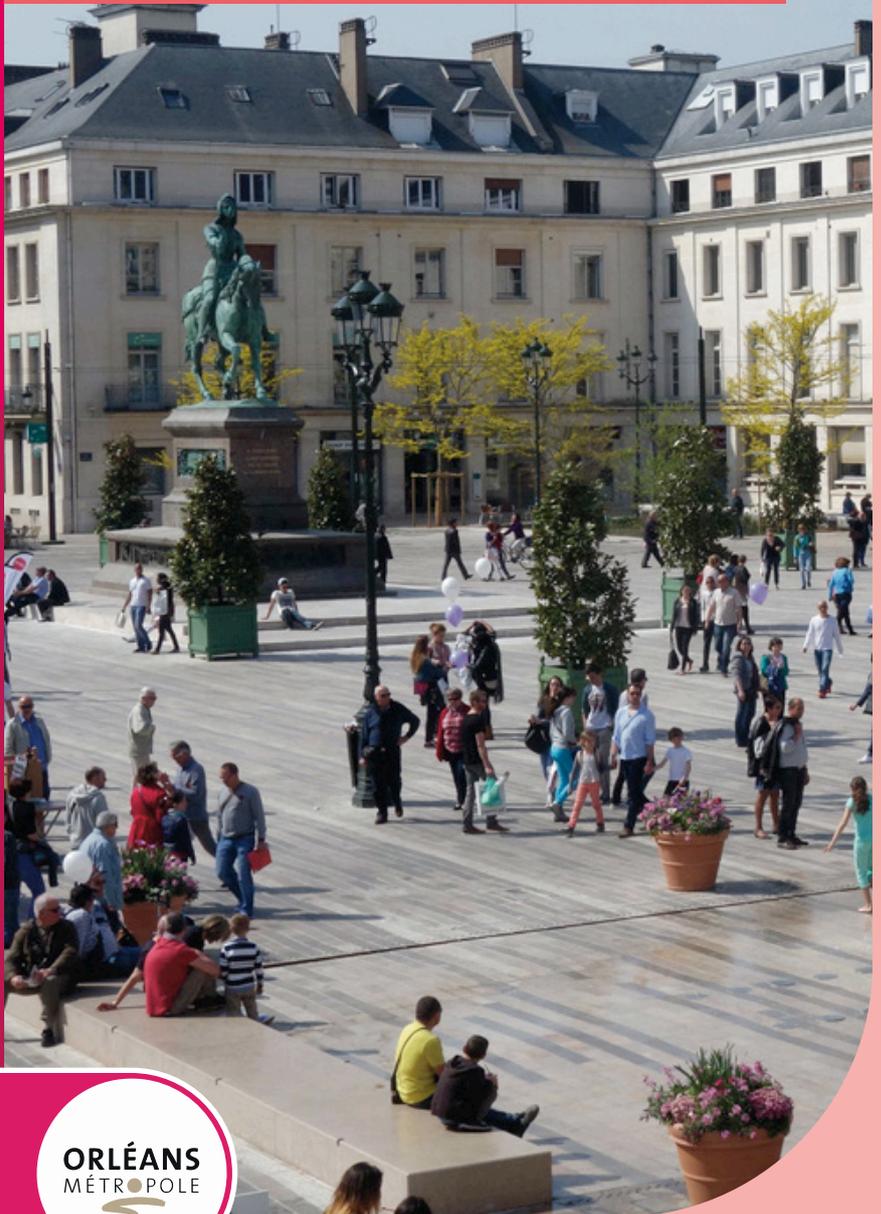
- › plusieurs autres actifs forts de recherche et d'innovation du territoire ont fait la preuve de leur potentiel et constituent à présent des références dans un certain nombre de domaines d'expertise clés (géosciences, entomologie, infectiologie)
- › les succès de plusieurs grands projets de développement des filières d'avenir, l'intensité des collaborations et le savoir-faire reconnu en matière de valorisation des actifs de recherche a contribué à l'identité et à l'attractivité du territoire
- › les réussites économiques, et l'arrivée de plusieurs entreprises attirées par l'expertise sectorielle émergente, ont permis au territoire de renforcer son équilibre économique et de profiter des dynamiques liées aux enjeux stratégiques concernés (environnement, santé, alimentation, etc.)

# Une stratégie structurée autour de 4 AXES



# AXE 1.

**Animer et valoriser  
un territoire où  
il fait bon vivre,  
travailler et  
entreprendre**



**ORLÉANS**  
MÉTROPOLE



## LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES À ATTEINDRE

1

**Consolider et valoriser** le cadre et la qualité de vie comme leviers de l'attractivité économique du territoire

2

**Renforcer l'animation économique** de proximité au service de toutes les entreprises du territoire

3

**Aider les entreprises à recruter,** favoriser l'embauche des jeunes et promouvoir l'emploi pour tous



## LA TRAJECTOIRE

### 2025-2026

Renforcement des actions d'animation économique de proximité, facilitation de l'accès à l'offre de service économique (financement, emploi, accueil, expertise), consolidation des liens entre acteurs territoriaux, valorisation du cadre de vie

### D'ici 2030

- Consolidation d'une offre de service économique territoriale partenariale avec les outils d'orientation et d'appui adaptés
- Animation de réseaux thématiques par typologies, secteurs et enjeux valorisant une culture forte de coopération territoriale
- Démarche de valorisation du territoire et d'attractivité déployée

### Et en 2040 ?

- Un territoire propice au développement de son tissu économique local, reconnu pour sa capacité à attirer des entreprises exogènes et de nouveaux talents
- Grâce à son cadre de vie exceptionnel et son action économique, Orléans Métropole maintient durablement sa position dans le top 3 des métropoles où il fait bon vivre, travailler et entreprendre

## UN TERRITOIRE QUI RÉUNIT LES INGRÉDIENTS D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE ET PROSPÈRE AU BÉNÉFICE DE TOUS

La qualité de vie, la complétude de l'offre de service et d'animation de proximité et la disponibilité d'un vivier de compétences adaptées aux besoins des entreprises constituent des leviers majeurs du développement économique du territoire.

La métropole d'Orléans offre un **cadre de vie exceptionnel** qui se traduit par un attachement fort des habitants. Cet environnement privilégié doit servir au rayonnement du territoire et à sa capacité d'attraction des entreprises et des talents nécessaires à son développement. En outre, la préservation du cadre de vie est d'autant plus importante dans un contexte de dérèglement climatique qui va nécessiter d'engager des actions d'adaptation.

## Une économie par et pour les habitants

Pour faciliter l'accès des entreprises aux différents dispositifs qui leur sont dédiés, une **animation économique de proximité** est menée en coordination avec les autres acteurs compétents. Cette dynamique partenariale garantit par ailleurs la complémentarité et la lisibilité des différents outils existants. Un effort particulier est réalisé en faveur des TPE/PME et indépendants pour s'adapter à leurs contraintes et spécificités.

La difficulté persistante de recrutement, qui s'exprime également au niveau national, apparaît comme un des enjeux principaux des entreprises du territoire. Aussi, la Métropole poursuit son action, en concertation avec les acteurs compétents, en faveur du **développement des compétences et de l'emploi pour tous**.

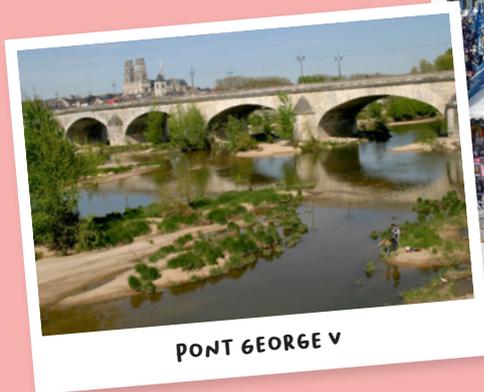
Vecteur d'emplois, de production de richesses et de vitalité du tissu local, le développement économique se met au service du territoire et de ses habitants.

# 1. Consolider et valoriser le cadre et la qualité de vie comme leviers de l'attractivité économique du territoire



**UN CADRE DE VIE EXCEPTIONNEL ET UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL À PRÉSERVER ET VALORISER**

Les **bords de Loire** et leurs animations sportives.



PONT GEORGE V



FESTIVAL DE LOIRE



PLACE DU MARTROI

Un **riche patrimoine historique et culturel** de plusieurs siècles, Orléans comme haut lieu de l'histoire de France



CO'Met

Des **équipements de haut niveau** tels que CO'Met pour l'accueil d'événements au rayonnement national et international, le Zénith, le parc des expositions, le Palais des congrès et le centre de conférences.



**UN ENVIRONNEMENT PRIVILÉGIÉ**



La + vaste **forêt domaniale** de France métropolitaine

**18**

PARCS ET JARDINS PUBLICS

**13 000 ha** D'ESPACES DE NATURE



Forêt d'Orléans



## VALORISER LE CADRE DE VIE POUR ATTIRER LES ENTREPRISES ET LES TALENTS SUR LE TERRITOIRE

Le cadre de vie exceptionnel et caractéristique de la métropole d'Orléans constitue un levier majeur pour attirer des entreprises et des talents. Reconnue par ses habitants et ses visiteurs réguliers, la qualité de vie sur le territoire est toutefois encore fortement méconnue en dehors de ses frontières. Dans l'esprit de la politique touristique engagée, une stratégie de communication permettant de faire connaître le potentiel du territoire à une échelle nationale et internationale s'impose pour permettre de capitaliser

sur la valeur naturelle du territoire et sur les investissements importants réalisés par la Métropole en matière d'aménagements et d'équipements.

Enfin, une stratégie d'attractivité en cohérence avec les ambitions de développement économique est à élaborer pour attirer les entreprises et les talents (étudiants, salariés et entrepreneurs) susceptibles de s'épanouir sur le territoire et de contribuer à son développement et son rayonnement.



### DES ACTIONS PHARES

#### Communiquer et valoriser le cadre de vie

- **Action 1** Structurer un plan de communication en matière d'attractivité économique afin de valoriser les atouts du territoire et donner envie aux entreprises et aux talents de s'y implanter

#### Attirer des entreprises stratégiques

- **Action 2** Créer une taskforce « implantation » réunissant les acteurs compétents (services et agences de l'État et collectivités, chambres consulaires) afin de proposer un accompagnement agile et sur mesure des porteurs de projet d'implantation (en lien avec l'Axe 3)
- **Action 3** Structurer une boîte à outils pour l'accueil des entreprises réunissant les informations nécessaires à leur implantation

#### Faire venir des talents

**CHAMP D'ACTION :** garantir les conditions d'accueil et une offre de services attractive pour inciter les "talents" et leur famille à rester ou à s'implanter durablement sur le territoire en ciblant les jeunes et les profils répondant aux besoins de compétences sur le territoire.



**Action 4 Tourisme :** compléter la stratégie tourisme d'un volet « attractivité économique » en y intégrant des éléments d'une identité industrielle durable et des arguments d'implantation durable sur le territoire



**Action 5 Culture et vie associative :** conserver le dynamisme de l'offre culturelle et du tissu associatif local et favoriser l'intégration des nouveaux arrivants en renforçant le lien entre associations culturelles et sportives et les entreprises



**Action 6 Éducation :** garantir un continuum de l'éducation de la crèche aux études supérieures en garantissant une offre

suffisante de modes de garde et veiller à maintenir une qualité de l'enseignement et l'ouverture de filières attractives (classes bilingues, etc.)



**Action 7 Jeunes :** promouvoir une offre adaptée aux jeunes en matière d'accès à une pratique sportive, culturelle, artistique, d'équipements de loisirs et de lieux de rencontre



**Action 8 Familles :** engager un travail de coopération avec les autres acteurs publics, les réseaux et associations locales pour faciliter l'intégration des familles (emploi/activité du conjoint, mode de garde et scolarisation des enfants, réseau, etc.)

- **Action 9** Mettre au point un « Welcome Kit » à destination des personnes avec un projet d'implantation, recensant les atouts du territoire, les guichets disponibles, les équipements et l'offre de services, socio-culturelle et de loisirs existants.



## TRANSPORT, HABITAT, AMÉNAGEMENT... : MOBILISER L'ENSEMBLE DES POLITIQUES PUBLIQUES POUR VALORISER ET RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU CADRE DE VIE

En raison de son caractère profondément transverse, la stratégie de développement économique s'écrit de concert avec les autres politiques publiques, stratégies et feuilles de route de la Métropole.

Si la bonne santé économique est dépendante de paramètres majeurs tels que la capacité de logement, l'offre transport, etc., elle contribue dans le même temps, par la création d'emplois et le renforcement de la compétitivité, entre autres, au dynamisme du territoire.



### DES ACTIONS PHARES

**CHAMP D'ACTION :** Aligner les politiques publiques concourant au cadre de vie (transport, habitat, tourisme, services du quotidien, etc.) avec les orientations de la présente stratégie et anticiper les évolutions à l'œuvre pour accompagner le développement économique



**Action 10 Habitat :** anticiper et faciliter l'arrivée de nouveaux habitants afin de garantir une offre de logement adaptée, accessible et connectée au réseau de transport (exemple : perspectives d'accueil de + 10 000 étudiants supplémentaires, création de logements accessibles pour des professions, logements de moyenne durée pour des profils chercheurs, offre d'hôtellerie pour des séminaristes, etc.)



**Action 11 Mobilité :** intégrer les orientations en matière de développement économique et de spatialisations envisageables dans la stratégie de mobilité et le développement d'infrastructures de transports afin d'améliorer l'accessibilité pour tous des principaux pôles économiques ; développer l'offre de transports

décarbonés ; favoriser le covoiturage entre collaborateurs et inter-entreprises en s'appuyant sur les plateformes privées existantes



**Action 12 Urbanisme et aménagement :** garantir la prise en compte des conditions du développement des acteurs économiques dans le renouvellement des documents de planification (qui concernent les ZAE par exemple)



**Action 13 Commerces de proximité :** à travers la stratégie commerce en cours d'élaboration, veiller à la conservation d'une offre diversifiée d'enseignes caractéristiques de la métropole et qui garantissent, par ailleurs, le dynamisme des centres-villes



## DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE POUR LES ENTREPRISES ET LES USAGERS

Par leur forte concentration d'entreprises et d'emplois, les parcs d'activités économiques constituent le poumon de notre économie locale.

C'est pourquoi il convient d'œuvrer à la poursuite du développement des entreprises en place sur ces zones, et de réunir les conditions d'implantation de nouveaux acteurs économiques.

Fréquentées quotidiennement par des milliers de collaborateurs, elles sont également des lieux de

vie, de rencontres et d'échanges au quotidien. À ce titre, il apparaît nécessaire de poursuivre le renforcement de l'attractivité de ces zones à travers des actions à impact positif sur le cadre de vie et des usagers.

Agir pour l'attractivité de ces zones, c'est aussi contribuer au rayonnement des entreprises qui y sont implantées et leur permettre de recruter en offrant un environnement de travail favorable.



## DES ACTIONS PHARES

- **Action 14** Renforcer l'animation des pôles économiques, en coordination avec les associations d'entreprises, et aider à développer une offre de services à destination des usagers : amélioration de la qualité des espaces communs, déploiement de solutions d'écomobilité, développement des commerces de proximité, de l'offre culturelle et associative
- **Action 15** Développer les infrastructures et équipements disponibles et optimiser la gestion du foncier et des locaux disponibles pour accompagner le développement des entreprises implantées et accroître la capacité d'accueil d'entreprises exogènes pertinentes pour la zone
- **Action 16** Accroître la logique de spécialisation des différents pôles économiques pour renforcer les synergies et favoriser les écosystèmes
- **Action 17** Encourager les initiatives inter-entreprises pour favoriser les collaborations, mutualisations et échanges entre salariés et renforcer le sentiment d'appartenance à un collectif au sein d'une même zone



**37**  
PARCS D'ACTIVITÉ  
ÉCONOMIQUE

**2 000 ha**  
DE PARCS D'ACTIVITÉ



Quartier Interives



## SOUTENIR LES PROJETS ET LES ENTREPRISES AVEC UN IMPACT FAVORABLE POUR LE TERRITOIRE ET SES HABITANTS

Lien social, services à la personne, réemploi, développement de solutions locales et durables : l'économie sociale et solidaire (ESS) constitue un atout formidable au service de la proximité.

Actrices à part entière de la création de valeur sur le plan économique, les entreprises de l'ESS contribuent, dans le même temps, à l'amélioration du cadre et des conditions de vie. A ce titre, elles peuvent compter sur le soutien de la Métropole dans l'accompagnement de leur développement.

**10% des salariés du territoire travaillent dans le secteur de l'ESS**

Si les entreprises de l'ESS sont bénéficiaires des dispositifs de droit commun de la Métropole à destination du tissu économique, des actions spécifiques pourront être envisagées pour faciliter le développement d'initiatives d'intérêt commun.



## DES ACTIONS PHARES

- **Action 18** Apporter un soutien ciblé aux entreprises de l'ESS par une mise en visibilité de ces dernières et via la commande publique
- **Action 19** Explorer les possibilités offertes par la commande publique (expérimentation, clauses contractuelles, achat innovant) afin d'offrir des débouchés aux produits et services vertueux sur le plan socio-environnemental développés par les entreprises de l'ESS

## 2. Renforcer l'animation économique de proximité au service de toutes les entreprises du territoire



### RENFORCER LES LIENS ET LA COOPÉRATION ENTRE LA MÉTROPOLÉ ET LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE POUR FAVORISER LE PARTAGE D'INFORMATIONS

Pour pouvoir adapter au mieux l'action économique à la réalité de terrain, la Métropole entend renforcer la relation de proximité avec les entreprises et leurs organisations représentatives sur le territoire.

#### Une action économique de terrain

Un dialogue régulier et basé sur la confiance permet en effet une parfaite prise en compte des défis structurels des entreprises dans le choix des orientations stratégiques durables prises par les décideurs publics. Cette proximité facilite également la remontée d'informations et des éventuelles difficultés de nature conjoncturelle qui appelleraient la mise en œuvre d'actions.

C'est aussi l'occasion d'agir collectivement pour communiquer et valoriser les projets engagés et les réussites entrepreneuriales.



#### DES ACTIONS PHARES

- > **Action 20** Poursuivre et multiplier les rencontres de terrain avec les entreprises sur les zones d'activité économique via un programme de visites d'entreprises réunissant les acteurs publics et privés proposant des dispositifs d'aide et d'accompagnement
- > **Action 21** Organiser des événements réunissant entreprises, experts, techniciens, élus, institutionnels pour informer et faire remonter, décrypter, partager des retours d'expérience et des bonnes pratiques (par secteur d'activité, par typologie d'entreprise, sur une thématique d'actualité, en lien avec un dispositif d'aide, etc.)
- > **Action 22** Multiplier les actions de communication afin de valoriser les « success stories » entrepreneuriales, les innovations et les projets emblématiques des entreprises du territoire



« Une économie de proximité, c'est une économie où les parties prenantes coopèrent au sein d'un territoire, pour apporter de l'utilité et de la valeur avant tout. »

**Benoît Corret**  
Membre de l'association du Parc d'activités Adelis



*Saint-Jean-de-la-Ruelle, une des 3 pépinières d'entreprises d'Orléans Pépinières*



« Accompagner les entrepreneurs et les dirigeants de TPE / PME, c'est offrir des réponses concrètes à leurs problématiques du quotidien »

**Sylvie Parfum**  
Directrice d'Orléans Pépinières



## Un tissu local implanté et dynamique



Un **tissu dense de TPE/PME**  
implantées depuis longtemps sur le territoire



Une **diversité de secteurs**  
représentés, gage de résilience

# 85%

des entreprises  
du territoire sont  
des **TPE/PME**



### RENFORCER LA LISIBILITÉ, L'ACCESSIBILITÉ ET LA COMPLÉMENTARITÉ DES DISPOSITIFS TERRITORIAUX D'AIDES AUX ENTREPRISES

L'accompagnement des entreprises est au cœur de l'action en faveur du développement économique. Cependant, la multitude d'interlocuteurs et de dispositifs, ainsi que la complexité des démarches à réaliser, peuvent se révéler dissuasives pour les dirigeants d'entreprise.

C'est pourquoi la Métropole entreprend une action de centralisation des dispositifs d'accompagnement existants, de façon coordonnée et partenariale avec les autres acteurs du territoire concernés :

- qu'ils soient institutionnels : collectivités territoriales (Métropole, Département, Région), services, agences et opérateurs de l'État (ex : France Travail, chambres consulaires, etc.)
- associatifs ou privés : pépinières d'entreprises, incubateurs, investisseurs, organisations représentatives, réseaux d'entreprises, etc.

Les actions engagées en faveur d'une meilleure lisibilité des aides et accompagnements sur le territoire seront doublées d'une information accrue sur les opportunités en matière de création et de financement de projets.

Afin d'encourager le développement de projets, la Métropole entreprend la mise en place d'une banque de ressources en ligne donnant accès à une offre de services étoffée. Elle met en œuvre une dé-

marche de mutualisation des moyens entre les acteurs publics et privés compétents afin d'optimiser la recherche de financement pour les porteurs de projets. Les projets avec une démarche partenariale, vertueux pour le territoire et le cadre de vie, son environnement et ses emplois, seront privilégiés dans ce cadre.



### DES ACTIONS PHARES

- > **Action 23**  Réaliser un livret cartographiant les aides existantes en s'appuyant sur une coordination renforcée, sous l'impulsion de la Métropole, entre les acteurs de l'accompagnement des entreprises (collectivités et État, pépinières, chambres consulaires, clusters, organisations représentatives privées, etc.)
- > **Action 24** Explorer la possibilité de créer une page en ligne centralisant les dispositifs d'accompagnement existants, un agenda des événements, les AMI/AAP en cours, des retours d'expérience, un annuaire de contacts, etc.
- > **Action 25** Structurer une offre d'ingénierie financière partagée afin d'augmenter les capacités de financement des porteurs de projets

## Accompagner les ETI de demain



Vue de Saint-Jean de Braye



## CONTRIBUER À SIMPLIFIER LA VIE DES TPE, PME ET INDÉPENDANTS DANS LEURS DÉMARCHES

Une attention particulière sera portée aux TPE, PME et indépendants dans la démarche d'accès aux dispositifs d'accompagnement des entreprises afin de prendre en compte les contraintes qui leur sont propres.

## Des réponses concrètes aux besoins du quotidien

De plus, afin de simplifier la vie de ces petites entreprises dans leurs démarches du quotidien, la Métropole va organiser, en partenariat avec les organismes concernés, des rendez-vous d'information ciblés. Ces rencontres permettront aux responsables d'entreprises de disposer d'un accès direct à l'interlocuteur compétent sur un sujet donné, qu'il s'agisse de trésorerie, d'une demande de subvention, du remboursement d'un prêt, de paiement de cotisations, etc. Elles permettront de faciliter l'identification des organismes compétents et de diffuser l'information sur l'étendue de l'offre de services à disposition des petites entreprises.



### DES ACTIONS PHARES

- › **Action 26**  Organiser des rendez-vous d'information thématiques en présence des acteurs compétents (ex: DGFIP, URSSAF, Banque de France, etc.)
- › **Action 27** Réfléchir à une logique de parcours pour accompagner les TPE/PME dans leur développement avec la perspective qu'elles deviennent à terme des ETI
- › **Action transverse** Faciliter l'accès et le recours des TPE, PME et ETI aux différentes actions qui les concernent au sein de la présente stratégie de développement économique



« C'est à travers une démarche commune et complémentaire entre les acteurs économiques que nous apportons le plus de valeur aux entreprises de notre territoire »

**Sandrine Battistella**  
DG CCI Loiret

### 3. Aider les entreprises à recruter, favoriser l'embauche des jeunes et promouvoir l'emploi pour tous



#### ALIGNER L'OFFRE DE FORMATION AVEC LES BESOINS EN COMPÉTENCES DES ENTREPRISES

Le dynamisme de l'économie orléanaise se traduit par un taux de chômage plus faible que dans le département et la région, qui fait de la métropole un territoire dynamique en matière d'emploi. Toutefois, la difficulté à recruter reste l'une des principales préoccupations des dirigeants d'entreprise sur le territoire comme ailleurs en France. Certaines catégories d'emplois souffrent d'une situation de pénurie persistante, et certains postes ne sont durablement pas pourvus.

Ce constat révèle l'importance de veiller à l'alignement entre la demande des entreprises et les profils et attentes des candidats à l'embauche.

Puisque l'emploi est l'affaire de tous, seule une action commune entre acteurs publics et privés peut permettre de trouver des solutions pérennes. La mise en place d'une taskforce recrutement réunissant l'écosystème territorial et la création d'un outil, le baromètre de l'emploi, permettra de structurer les efforts.

Il convient également d'améliorer la connaissance fine et par anticipation des besoins en compétences des entreprises et des parcours de formation existants afin d'évaluer l'adéquation entre les deux.



#### DES ACTIONS PHARES

- › **Action 28** Étudier l'opportunité de développement d'un baromètre de l'emploi visant à recenser les besoins des entreprises (demande) et les profils/compétences des candidats (offre)
- › **Action 29** Réaliser une cartographie des formations existantes sur le territoire (secondaire et supérieur) afin d'évaluer le degré de couverture des besoins des entreprises



Centre de formation des apprentis (CFA) d'Orléans Métropole



#### UNE DYNAMIQUE D'EMPLOI POSITIVE



+ de **140 000 emplois**  
dans le bassin orléanais



**35%**  
des emplois salariés dans la  
**SPHÈRE PRODUCTIVE**



**TAUX DE CHÔMAGE INFÉRIEUR**  
aux moyennes départementales et  
régionales : **6,2%** en 2020, à l'échelle  
du bassin d'emploi



## FAVORISER L'EMPLOI DES JEUNES DU TERRITOIRE

Encourager les jeunes formés sur le territoire à y faire carrière fait partie des priorités d'action de la Métropole pour l'emploi.

Pour cela, l'implication des collaborateurs et dirigeants d'entreprises du tissu local est indispensable. Seul un renforcement des liens et de la connaissance des perspectives existantes sur le territoire permettra d'y ancrer durablement les étudiants en sortie d'école.

Par la diversité des profils et la qualité des formations proposées sur la métropole d'Orléans, les jeunes constituent un vivier de compétences mobilisables pour les entreprises exprimant des difficultés de recrutement.

Par ailleurs, le passage en entreprise, que ce soit en stage ou par le biais d'un contrat temporaire permet de faciliter la projection vers l'avenir et pourrait être amplifié.

Enfin, les actions engagées en faveur du cadre de vie répondant aux attentes des jeunes favorisent l'attractivité du territoire.



### DES ACTIONS PHARES

- › **Action 30** Renforcer les liens entre les responsables d'entreprise et les jeunes du territoire (via des réunions d'information, des campagnes mail, des visites d'entreprises et interventions en classe) pour améliorer la connaissance réciproque
- › **Action 31** Faciliter l'embauche des jeunes en centralisant l'information sur les différentes possibilités existantes, les conditions d'embauche et les démarches correspondantes



## DÉVELOPPER DURABLEMENT L'EMPLOYABILITÉ, LES COMPÉTENCES ET L'EMPLOI POUR TOUS



### DES ACTIONS PHARES

- › **Action 32** Multiplier les partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur et les organismes compétents afin d'étoffer l'offre de formation continue et permettre de développer de nouvelles compétences tout au long de la vie professionnelle
- › **Action 33** Accroître la diffusion de l'information sur les opportunités d'embaucher autrement en s'appuyant sur les structures spécialisées (notamment de l'IAE) et les responsables de réseaux privés
- › **Action 34** Organiser des sessions de jobdating « emploi pour tous » réunissant entreprises, candidats et structures spécialisées

Agir pour l'emploi, c'est également donner à chacun la possibilité de continuer à se former tout au long de son parcours professionnel et développer son employabilité. Ainsi, la formation continue est un levier important en faveur de l'emploi. La Métropole, avec ses partenaires, œuvre pour le développement de nouveaux parcours attractifs et en phase avec la réalité du marché du travail quant aux compétences demandées.

La mobilisation des entreprises est essentielle afin de permettre à chacun, sur la base de ses compétences, d'accéder à l'emploi. Certains postes actuellement vacants seraient susceptibles d'être pourvus grâce à une meilleure connaissance des dispositifs d'embauche et des structures spécialisées existantes. Pour les personnes éloignées de l'emploi, ce sont parfois des idées reçues qu'il faut surmonter, par un travail d'information et de pédagogie à destination des recruteurs.

La Métropole propose de multiplier les opportunités d'échanges dans le cadre d'actions de diffusion de l'information (campagnes mail, rencontres, etc.) en s'appuyant sur les réseaux d'entreprises. L'organisation de sessions de « jobdating » permettra par ailleurs de faire connaître les différentes façons de recruter et de faciliter le contact direct avec les candidats.



## AGIR COLLECTIVEMENT À L'ÉCHELLE DU BASSIN D'EMPLOI

La vie économique de la métropole s'étend au-delà de son périmètre géographique et inclut des flux entrants et sortants avec les territoires voisins.

C'est le cas par exemple de ce qu'on appelle la mobilité « pendulaire », c'est-à-dire les trajets entre le domicile et le lieu de travail. Il arrive que les salariés d'une entreprise situés sur le territoire de la métropole résident dans une commune environnante, et inversement.

### Un dialogue continu avec les territoires voisins

Un dialogue sera engagé avec les collectivités voisines volontaires pour étudier les opportunités d'actions communes en matière de financement, d'investissements, de développement d'infrastructures, mais également de recettes économiques générées.

La labellisation Territoires d'industrie, dont la candidature a été portée en partenariat avec la communauté de communes de la Beauce Loirétaine, illustre parfaitement la valeur et les retombées générées par les coopérations territoriales et projets partagés.

Certains sujets spécifiques tels que les transports nécessitent, par ailleurs, la mobilisation d'autres échelons de collectivités publiques, dans le respect des compétences de chacun.



### DES ACTIONS PHARES

- › **Action 35** Étudier les opportunités de collaborations avec les territoires voisins afin d'engager des actions communes et ainsi favoriser les synergies à l'échelle du bassin d'emploi



Vue aérienne de Saint-Jean-de-Braye

# Réussir la transition environnementale **pour et avec** les entreprises

## AXE 2.





## LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES À ATTEINDRE

1

**Accompagner** la transition écologique et énergétique des entreprises

2

**Préparer l'avenir et anticiper** les évolutions générées par la transition écologique

3

**Faire de la transition un vecteur d'attractivité** et de développement économique territorial



« La transition écologique est un atout parce que ceux qui vont la réussir seront les gagnants de demain »

**Serge Grouard**

Maire d'Orléans, Président d'Orléans Métropole



## LA TRAJECTOIRE

### 2025-2026

- Une meilleure connaissance des risques climatiques auxquels sont exposées les entreprises
- Un appui et une coopération territoriale pour engager la transition environnementale des entreprises du territoire

### D'ici 2030

- Des plans d'action ciblés et territorialisés pour adapter le territoire et sécuriser l'activité économique
- Un pacte avec les acteurs économiques engagés dans la transition écologique

### Et en 2040 ?

- Un territoire adapté qui a mis en œuvre sa stratégie de maîtrise des risques
- Des entreprises qui ont réussi leur transition environnementale

## LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE, CONDITION ESSENTIELLE ET LEVIER PUISSANT DE DÉVELOPPEMENT ET DE RÉSILIENCE ÉCONOMIQUES

Vecteur de résilience économique tant par les enjeux d'atténuation qui s'imposent aux entreprises que par la capacité du territoire à s'adapter pour garantir les conditions d'une activité économique pérennisée, la transition environnementale est à la fois une condition et un levier de développement économique dans les 10 prochaines années.

Les entreprises, dans leur diversité, doivent intégrer les contraintes liées à la transition environnementale et parfois envisager de transformer en profondeur leurs pratiques et leurs activités (décarbonation, réduction de la dépendance énergétique, etc.) sans disposer toujours des compétences et des moyens nécessaires. Dans le même temps, les conséquences du dérèglement climatique imposent de se prémunir des éventuels risques induits sur l'activité économique du territoire en prévenant par exemple les effets d'épisodes de sécheresse ou d'inondations.

### Un développement compatible avec les enjeux environnementaux

Forte de ces constats, Orléans Métropole s'est fortement engagée dans la transition écologique du territoire pour offrir les conditions d'un développement territorial qui anticipe les enjeux environnementaux.

L'ambition de cette stratégie est de construire, pour et avec les entreprises, l'économie de demain, en s'assurant que la transition ne soit pas « subie » ni vécue comme une contrainte ou un frein au développement de leurs activités, mais génératrice de valeur, au bénéfice du territoire, de son développement économique et de ses habitants.

# 1. Accompagner la transition énergétique et écologique des entreprises

## S'ENGAGER ENSEMBLE VERS UN TERRITOIRE PLUS COOPÉRATIF ET RÉSILIENT

Orléans Métropole affirme son ambition d'embarquer l'ensemble des parties prenantes du territoire dans la réalisation d'objectifs communs de transition. Pour ce faire, elle fixe un cap à suivre collectivement en donnant aux acteurs économiques la possibilité d'agir pour réduire leurs émissions de CO2 et d'engager une transformation de leurs activités en adéquation avec des politiques territoriales qui se veulent les plus transparentes et long terme possibles.

Orléans Métropole soutient la mise en place de solutions adaptées aux contextes et aux besoins différenciés des entreprises et des filières économiques territoriales pour accompagner les entreprises les plus éloignées de la question environnementale à s'en saisir, tout en soutenant l'accélération des transformations et des transitions des acteurs économiques les plus avancés.



« Un territoire en transition, c'est un territoire qui prend ses responsabilités, qui pose des actes adaptés aux conditions de son territoire [...] des actes clairs, réels, fermes et pérennes »

**Marine Charrier**  
Co-fondatrice Poly to Poly



Les Assises de la transition écologique

	<p><b>250 M€</b> Dédiés à la transition énergétique et écologique du territoire</p>	<p>Devenir un <b>territoire à énergie positive</b> à horizon 2050</p>
<p>Une <b>feuille de route</b> de la transition écologique et énergétique pour la période 2022-2030 dans laquelle Orléans Métropole s'engage à doubler sa production d'énergies renouvelables</p>		
<p>Développer des <b>solutions énergétiques durables</b> sur les zones d'activités économiques telles que le réseau de production et de distribution de chaleur et de froid pour la zone d'activités Pôle 45</p>	<p><b>Des initiatives territoriales</b> pour accélérer le mouvement en faveur de la transition écologique telles que « Les Assises de la transition écologique »</p>	



## INTÉGRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE À L'OFFRE DE SERVICES AUX ENTREPRISES

Décarbonation des consommations énergétiques, évolutions réglementaires, gestion des risques climatiques, stratégie RSE, attractivité RH... sont autant de problématiques auxquelles les entreprises sont confrontées et pour lesquelles elles expriment un besoin d'être accompagnées. La transition écologique et énergétique des entreprises nécessite en effet des changements en profondeur qui vont de l'approvisionnement en matières premières jusqu'aux habitudes de travail des salariés.

Les outils et dispositifs d'accompagnement existants sont relativement nombreux mais la lisibilité de l'offre et sa capacité à répondre aux besoins très concrets et localisés des entreprises sont moins évidentes. Ce constat est d'autant plus vrai pour les petites et moyennes entreprises qui ont des moyens plus contraints pour intégrer pleinement ces enjeux à leur stratégie de développement.

Dans son rôle d'animation économique, Orléans Métropole a pour objectif de faciliter la connaissance et la mobilisation d'outils et dispositifs permettant de répondre aux différentes problématiques rencontrées par les entreprises.

Elle s'engage par ailleurs à proposer une offre de services territoriale et des solutions concrètes pour sensibiliser et accompagner la décarbonation de tous les acteurs économiques du territoire, notamment sur les principaux postes d'émissions de CO<sub>2</sub>, à savoir la consommation énergétique et la mobilité.

Par ces actions, Orléans Métropole entend stimuler et encourager les initiatives des chefs d'entreprise du territoire en matière de transition écologique et mettre en visibilité les projets vertueux des entreprises afin d'alimenter une dynamique territoriale collective autour de ces questions.

Enfin, Orléans Métropole souhaite être en capacité de mesurer l'impact direct et indirect de l'offre de services associée à la transition écologique sur l'activité économique en se dotant d'un outil de suivi d'indicateurs clés (entreprises utilisatrices, impact sur l'activité, investissements, financements obtenus, impact emploi, etc.)



### DES ACTIONS PHARES

#### Offre de services

- **Action 36**  Créer une banque de ressources centralisant les dispositifs d'accompagnement et de financements à la transition écologique, les appels à projets en cours, des retours d'expérience etc.
- **Action 37** Développer une offre de sensibilisation et de formation à destination des TPE/PME
- **Action 38** Créer un outil de suivi de l'engagement des entreprises et de mesure de l'impact économique

#### Offre de solutions durables

- **Action 39**  Identifier le potentiel foncier disponible pour accueillir de la production EnR (photovoltaïque et géothermie) et offrir des solutions d'approvisionnement énergétique durable aux acteurs économiques
- **Action 40** Développer des solutions de mobilité durable pour décarboner les déplacements des salariés sur les zones d'activités économiques



## ANIMER UN ÉCOSYSTÈME D'ACTEURS ÉCONOMIQUES AUTOUR DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Orléans Métropole souhaite générer une logique de coopération entre les acteurs économiques et avec le territoire autour de ces enjeux transversaux et partagés.

Bien que les réponses à apporter soient parfois différenciées selon les secteurs économiques et les modèles d'activités, proposer un cadre favorable au partage des besoins communs, des initiatives et bonnes pratiques, des solutions déjà éprouvées ou encore des ressources à mutualiser, permet à la Métropole d'accompagner une démarche collective de transition.

Cette logique collaborative est un levier majeur de transformation et de développement vertueux du tissu économique local au sein duquel les entreprises du territoire les plus matures sur ces questions peuvent jouer un rôle de locomotive. L'objectif est également de créer un contexte et d'animer un écosystème propice au développement de projets communs vertueux.

Orléans Métropole entend construire un partenariat fort avec les acteurs économiques autour d'un socle de travail commun pour accompagner la transition du territoire.



### DES ACTIONS PHARES

#### Coopération et valorisation

- > **Action 41**  Développer des actions de valorisation des initiatives portées par les entreprises en matière de transition (exemple : création d'une exposition récurrente « Je Décarbone » qui met en visibilité les projets de transition engagés par les entreprises )
- > **Action 42** Lancer un « Pacte des acteurs économiques engagés » qui entérine la volonté des entreprises du territoire de s'inscrire dans une démarche ambitieuse de transition écologique
- > **Action 43** Animer des échanges et mises en relation entre les filières du territoire au service du développement de projets communs de réduction de l'empreinte carbone (ex : mutualisation d'équipements, de ressources)



Les RDV 360° de l'éco, janvier 2024

## 2. Préparer l'avenir et anticiper les évolutions liées au changement climatique



### DÉFINIR UNE STRATÉGIE DE RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DES FILIÈRES

Les conséquences du changement climatique se font déjà ressentir avec une augmentation de la fréquence et de l'intensité des aléas climatiques tels que les inondations et les sécheresses accrues. La Métropole d'Orléans, à l'instar de nombreux territoires français, est exposée à un niveau de risque qui oblige à s'adapter rapidement pour garantir une capacité de résilience du territoire et des activités qu'il accueille.

#### Garantir une capacité de résilience territoriale

Si les entreprises sont potentiellement directement impactées par les dégâts que peuvent causer les phénomènes climatiques extrêmes, tant sur leurs biens physiques (équipements, infrastructures) que sur leurs salariés, elles sont aussi de plus en plus confrontées à des perturbations majeures sur leur chaîne de production et d'approvisionnement ou encore à la hausse des coûts des matières premières et de l'énergie... qui peuvent avoir des conséquences fortes sur la stabilité et la pérennité de leurs activités.

Orléans Métropole souhaite définir une stratégie de résilience économique et d'adaptation au changement climatique en concertation avec les entreprises pour anticiper les évolutions climatiques et environnementales et assurer des bonnes conditions de développement des activités économiques.

La première étape de cette stratégie sera de qualifier les vulnérabilités du territoire et des entreprises. Pour ce faire, le territoire se propose d'accompagner les entreprises dans l'identification et l'appropriation des enjeux d'adaptation, encore mal connus, à

travers des actions d'animation, de sensibilisation et de formation du tissu économique local.

Des actions spécifiques seront menées sur les filières économiques du territoire particulièrement exposées aux risques climatiques telles que la logistique, maillon essentiel de l'économie nationale et premier employeur du territoire orléanais, ou encore l'agriculture et l'industrie agroalimentaire, secteurs très contraints par la raréfaction de la ressource en eau.



#### DES ACTIONS PHARES

- > **Action 44** Intégrer un volet économique à l'observatoire des risques climatiques
- > **Action 45** Mettre à disposition des outils de sensibilisation et de pédagogie auprès des chefs d'entreprises pour connaître les vulnérabilités de leur modèle économique au regard du changement climatique
- > **Action 46** Définir une stratégie de résilience économique et mettre en œuvre un plan d'actions ciblées en matière d'aménagement, d'infrastructures, d'approvisionnement en eau et en énergie.





## DEVENIR UN TERRITOIRE DÉMONSTRATEUR DES TRANSITIONS ET DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DES FILIÈRES ÉCONOMIQUES

Orléans Métropole ambitionne de devenir un exemple en matière de transition et d'adaptation au changement climatique des filières économiques.

Le territoire se veut un terrain d'expérimentation de solutions environnementales innovantes permettant de répondre aux défis posés. L'objectif est de générer des opportunités nouvelles et différenciantes de création de valeur autour des enjeux environnementaux et en particulier sur les thématiques de l'eau, des sols et des sous-sols.

### Transition écologique génératrice de valeur

Pour cela, Orléans Métropole soutiendra le développement de projets démonstrateurs qui auront vocation à être répliqués sur le territoire dont un premier projet ambitieux : faire du parc technologique Orléans La Source, un laboratoire d'expérimentation de ce qui pourrait être la première zone d'activités économiques adaptée au changement climatique.

Orléans Métropole souhaite par ailleurs soutenir le développement d'entreprises et de solutions qui répondent aux enjeux environnementaux et diffuser largement les innovations pour favoriser leur appropriation. L'objectif est de soutenir l'émergence de nouveaux produits, services, outils, méthodes permettant une transformation durable

des filières économiques et des espaces urbains. Pour cela, elle pourra s'appuyer sur la Technopole d'Orléans en créant des synergies entre les start-ups qui proposent des solutions environnementales et les entreprises du territoire.



### DES ACTIONS PHARES

- › **Action 47** Faire du parc technologique Orléans La Source un exemple en matière d'adaptation et créer une marque/label associée à cette caractéristique
- › **Action 48** Définir et mettre en œuvre une stratégie foncière économique qui intègre pleinement les enjeux de résilience et d'adaptation
- › **Action 49** Définir un plan de rénovation du bâti des zones d'activités économiques pour les adapter aux contraintes climatiques futures
- › **Action 50** Faire émerger des collaborations autour de la transition écologique en organisant des rencontres entre start-ups environnementales et représentants des filières économiques du territoire



**La stratégie foncière en cours d'élaboration constitue un outil essentiel pour mieux maîtriser les risques**

Orléans Métropole définit actuellement une stratégie foncière avec une focale spécifique sur le foncier économique et l'adaptation des zones d'activités au changement climatique.

**Adapter le foncier économique au changement climatique**

Face à une raréfaction du foncier disponible et les enjeux de lutte contre l'artificialisation des sols, **Orléans Métropole souhaite optimiser l'usage du foncier de son territoire et intégrer fortement des considérations environnementales** pour étudier les projets de densification ou de développement à caractère économique (compatibilité avec un climat à +4°, impact sur les trames bleues et vertes, accessibilité en transports doux).

Des outils seront mis en place pour rénover, réhabiliter et proposer des solutions immobilières et foncières qui répondent aux besoins d'aujourd'hui et de demain des entreprises.



**Des atouts**



**1 label**

« Résilience France Collectivités » qui illustre l'engagement d'Orléans Métropole en matière de gestion des risques et des crises



**2 pôles de compétitivité**

dédiés à l'Environnement : Aquanova sur l'eau et S2E2 sur la gestion de l'énergie

**Des enjeux**



**+ de 100**

activités économiques en **ZONE INONDABLE**



**30%**

des surfaces du territoire qui sont des surfaces agricoles **EXPOSÉES À DES PÉNURIES D'EAU**

### 3. Faire de la transition un vecteur d'attractivité et de développement économique territorial



#### MENER UNE POLITIQUE D'ATTRACTIVITÉ AU SERVICE DE LA CRÉATION DE VALEURS ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Orléans Métropole souhaite mettre en œuvre une stratégie d'attractivité et de prospection qui favorise et privilégie l'implantation d'entreprises qui offrent des solutions susceptibles de contribuer au développement soutenable de l'économie locale. L'enjeu est double : saisir les opportunités économiques générées par la transition écologique (et donc développer la création de valeur et l'emploi sur le territoire) et accompagner la décarbonation des filières économiques locales.

Le territoire se veut attractif pour les start-ups et entreprises qui conçoivent des solutions et innovations environnementales. Forte de ses actifs scientifiques spécialisés en géosciences et en métrologie environnementale et de sa dynamique d'innovation en pleine croissance, Orléans Métropole veut faire des enjeux environnementaux un moteur de l'attractivité orléanaise. Pour cela, la Métropole entend structurer une offre de territoire permettant d'attirer des entreprises qui participent à l'évolution des productions et des consommations en optimisant l'usage des ressources en limitant l'impact sur l'environnement.

#### Les enjeux environnementaux : un moteur de l'attractivité orléanaise

La Métropole souhaite mettre sa politique d'attractivité au service de la décarbonation et de l'adaptation des secteurs économiques territoriaux déjà en place. Dans le cadre de la collaboration et des partenariats renforcés avec les acteurs économiques du territoire sur les questions environnementales, une attention particulière sera portée aux entreprises innovantes qui adressent des enjeux sectoriels tels que la transition agricole, les mobilités durables en lien avec le secteur logistique et l'industrie verte.



#### DES ACTIONS PHARES

- **Action 51** Mettre en place une politique d'attractivité qui prenne en compte des critères d'impact environnementaux et sociaux (création d'emplois, émissions de gaz à effet de serre évitées, participation au développement d'une filière ou d'un écosystème d'acteurs)
- **Action 52** Cibler, dans le cadre d'une prospection active, des entreprises susceptibles de contribuer au développement soutenable de l'économie locale.
- **Action 53** Identifier, en concertation avec les entreprises, les étapes relocalisables dans la chaîne de valeur des filières du territoire

Par ailleurs, une part importante des bilans carbone des entreprises repose sur la chaîne de sous-traitance. Dès lors, le territoire a pour objectif de favoriser l'implantation d'entreprises qui permettent de compléter et structurer les chaînes de valeur des filières économiques du territoire dans l'objectif d'accompagner la réduction de leur empreinte environnementale et des dépendances à l'importation.



## ATTIRER ET FORMER LES TALENTS DE DEMAIN CAPABLES D'INTÉGRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La formation aux métiers de demain et l'évolution des compétences est l'un des défis majeurs posés par la transition écologique. Selon l'ADEME, plus de 340 000 emplois seront créés d'ici 2030 et près d'un million d'ici 2050. Outre la création d'emplois qu'elle peut générer, la transition écologique aura nécessairement un impact sur les compétences. Tous les secteurs seront impactés y compris ceux dont la finalité n'est pas environnementale. De fait, la transition écologique s'accompagne de la diffusion de nouvelles technologies, de nouveaux produits et méthodes de produire qui obligent les entreprises à adapter les compétences. La Métropole veut favoriser l'anticipation de l'évolution des métiers et des formations pour que celles-ci soient adaptées à l'économie de demain.

### Anticiper l'évolution des compétences et des métiers

Avec une dynamique académique et scientifique forte et un taux d'emploi élevé, le territoire orléanais souhaite s'inscrire à l'avant-garde de ces évolutions en lien étroit avec les acteurs académiques et économiques. La transition écologique est également un argument d'attractivité fort pour les étudiants pour qui la transition écologique est un critère de choix majeur dans leur orientation professionnelle. À ce titre, l'offre de formations orléanaise est déjà riche et diversifiée et s'adresse à tous les niveaux de qualification, du BTS au Doctorat avec des formations spécialisées aux métiers de la transition et de l'efficacité

énergétique dispensées par le CFA, à la gestion des risques environnementaux à l'Université d'Orléans ou encore des formations plus sectorielles, telles que le cycle d'ingénieurs en cosmétiques durables et les matières biosourcées, dispensées par Agro Paris Tech.

Orléans Métropole souhaite renforcer le développement et l'attractivité de l'offre de formations territoriale en lien avec la transition écologique, d'une part en identifiant mieux l'évolution des besoins des différentes filières économiques du territoire et en accompagnant le développement de nouvelles formations qui complèteraient l'offre existante, d'autre part, en mettant en valeur un positionnement fort du territoire sur ces questions auprès de la communauté étudiante et des jeunes diplômés.



#### DES ACTIONS PHARES

- › **Action 54** Renforcer les liens entre acteurs académiques et économiques du territoire pour anticiper les compétences et formations nécessaires à la transition et aux métiers de demain
- › **Action 55** Proposer une programmation d'animations et d'événements sur la thématique de la transition écologique à destination du grand public et des étudiants
- › **Action 56** Promouvoir les initiatives et les projets académiques et scientifiques en lien avec les enjeux environnementaux



Campus universitaire d'Orléans  
La Source

# AXE 3.

Consolider  
et développer  
les filières clés  
existantes



ORLÉANS  
MÉTROPOLÉ



## LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES À ATTEINDRE

1

Favoriser le maintien et le développement des filières économiques clés du territoire

2

Mener une politique d'attractivité pour développer l'écosystème d'acteurs en lien avec des filières clés

3

Favoriser les liens entre innovation et filières clés



## LA TRAJECTOIRE

### 2025-2026

Des liens renforcés avec les entreprises du territoire

### D'ici 2030

Des filières d'excellence, reconnues et structurées qui continuent d'investir et de développer des projets sur le territoire

### Et en 2040 ?

Des secteurs économiques qui ont su innover pour s'adapter, se renouveler et se transformer en réponse à un contexte socio-économique mouvant

## UN TERRITOIRE RÉSILIENT GRÂCE À UN TISSU ÉCONOMIQUE ROBUSTE ET ÉQUILIBRÉ

Le tissu économique du territoire orléanais se compose d'une diversité de de secteurs économiques qui contribuent à sa résilience. La présence d'acteurs de l'industrie, de la santé et de la pharmacie, de la cosmétologie et de la parfumerie, de l'agriculture et de l'agroécologie, et de la logistique, permet le développement d'une économie équilibrée et d'une capacité d'absorption aux crises.

À elles seules, ces 5 filières économiques clés génèrent plus de 50 000 emplois à l'échelle du bassin d'emploi et font la force de l'économie du territoire. Leur rayonnement au-delà du périmètre géographique de la métropole et les flux générés invitent à engager une réflexion à l'échelle du bassin d'emploi. À ce titre, la Métropole engage une démarche de collaboration avec les territoires voisins concernés afin d'agrèger les efforts au service d'un développement économique bénéficiant à tous.

## 5 filières clés, socle de l'économie orléanaise

Avec une empreinte industrielle historique et une chaîne logistique unique en France, fruit d'une structuration au fil du temps, le terrain de jeu orléanais offre une capacité de production et de distribution aux entreprises présentes. Ces ressources et ce savoir-faire contribuent, par ailleurs, à renforcer la souveraineté économique du territoire et participent au renforcement de son attractivité.

Confrontées à des défis conjoncturels (conséquences des crises sur les chaînes d'approvisionnement, inflation, etc.) et structurels (digitalisation et intégration des nouvelles technologies, transition écologique, concurrence internationale accrue), les entreprises du territoire sont, comme ailleurs, à la croisée des chemins.

Dans ce contexte, Orléans Métropole se fixe comme ambition de contribuer à la consolidation et au développement des filières présentes sur le territoire. Elle contribue, dans une démarche partenariale, à aider les entreprises à s'adapter aux grandes transformations en cours, qu'elles soient d'ordre environnemental, économique ou social, et à se développer en identifiant les opportunités et en innovant.

# 1. Favoriser le maintien et le développement des filières économiques stratégiques du territoire



## RENFORCER LA LISIBILITÉ ET LA STRUCTURATION DE L'ACTION ÉCONOMIQUE MÉTROPOLITAINE AUTOUR DES 5 FILIÈRES CLÉS

Le dynamisme de l'économie orléanaise se fonde en grande partie sur la présence d'entreprises majeures au rayonnement régional, national et international. Ces entreprises, françaises ou filiales de groupes, ont pris la décision de s'implanter sur le territoire orléanais où elles se sont depuis ancrées.

Afin de renforcer l'accompagnement des entreprises implantées, Orléans Métropole structure son action économique autour de ces 5 filières clés, dont elle ré-affirme le caractère stratégique pour le territoire.

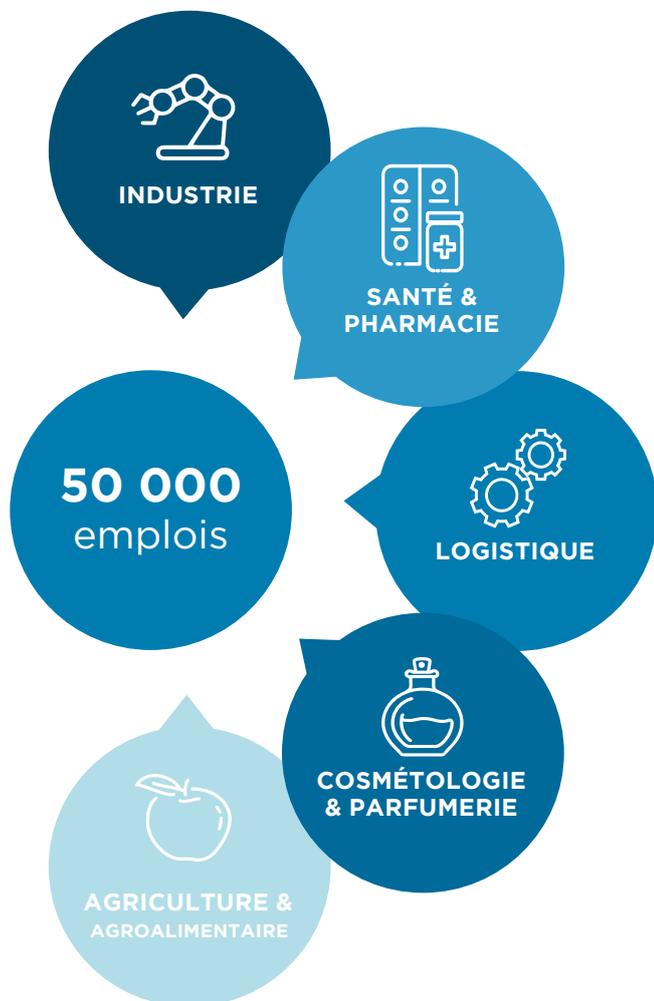
Gage de résilience et de stabilité pour l'économie locale, ces filières regroupent aujourd'hui un ensemble d'acteurs allant de la R&D à la distribution et la consommation des produits finis, en passant par la production industrielle. Orléans Métropole souhaite accompagner les démarches de coopération entre les

différents acteurs d'une chaîne de valeur et le renforcement de la logique de filière. L'objectif est de renforcer l'ancrage territorial des filières économiques clés et de développer la cohérence entre les projets (académiques, scientifiques, économiques, d'innovation) au bénéfice du développement territorial.



### DES ACTIONS PHARES

- > **Action 57**  Élaborer un plan d'action par filière avec une vision à long terme
- > **Action 58** Garantir un accès direct et simplifié des entreprises aux services de la Métropole avec un interlocuteur direct dédié à la gestion des filières clés



## STRUCTURER ET RENFORCER L'OFFRE DE SERVICES DESTINÉE AUX ENTREPRISES DES FILIÈRES CLÉS DANS UNE LOGIQUE PARTENARIALE AVEC LES ACTEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT

La Métropole soutient le développement des entreprises stratégiques de son territoire et œuvre à la consolidation des écosystèmes correspondants.

Pour cela, elle s'inscrit dans une dynamique partenariale afin de garantir un accompagnement complet et complémentaire des entreprises, en s'appuyant sur les réseaux d'acteurs porteurs de dispositifs.

L'implication des entreprises elles-mêmes étant particulièrement importante dans une logique d'animation d'un écosystème, la Métropole appelle de ses vœux la création d'un club des dirigeants d'entreprises représentatives du tissu territorial. Ce réseau permettrait d'incarner et de se faire le représentant du dynamisme du tissu entrepreneurial d'Orléans Métropole.

Si les enjeux rencontrés par les acteurs économiques sont souvent spécifiques aux différents secteurs, certaines actions peuvent être menées de manière transversale, à l'image d'un accompagnement au développement de l'intelligence artificielle (IA) ou au parcours résidentiel et foncier des entreprises.

## Renforcer les échanges avec et pour les entreprises du territoire

La démarche partenariale et le dialogue engagés doivent permettre de renforcer l'écoute des entreprises, mais également de les rendre actrices de la mise en œuvre de la stratégie de développement économique du territoire.

Ces échanges renforcés permettront d'orienter les actions menées au plus près des besoins des acteurs économiques. Ils auront également pour effet de faciliter le partage d'informations et la mise en œuvre d'actions communes en faveur du développement des projets structurants des entreprises.



### DES ACTIONS PHARES

- **Action 59**  Nouer des partenariats structurants avec les réseaux/structures qui soutiennent les filières stratégiques
- **Action 60**  Appuyer l'opportunité de création d'un club des dirigeants d'entreprises des secteurs clés
- **Action 61** Décliner une stratégie foncière économique en faveur des filières clés
- **Action 62** Développer une veille sur les projets structurants des entreprises et jouer un rôle de facilitation dans leur accompagnement (recherche de financement, identification de potentiels partenaires dans le réseau de la Métropole, mise en relation avec d'autres acteurs, etc.)
- **Action 63** Contribuer à augmenter la visibilité des projets innovants des entreprises des filières stratégiques par le biais d'actions de communication communes et en relayant l'information auprès de partenaires
- **Action 64** Doter la Technopole d'Orléans d'une cellule de veille, de prospective et d'expérimentation d'innovation en faveur des politiques publiques



### Des initiatives territoriales d'accompagnement des entreprises du territoire dans leur transformation



LE LAB'IA

Développée à l'initiative de la Technopole d'Orléans, le Lab'IA est un centre de ressources partagées autour de la donnée. Il a vocation à accompagner et former les entreprises qui souhaitent utiliser et/ou développer des projets en matière d'IA.



### LES CONNEXION DAYS : LE RENDEZ-VOUS DU DIGITAL ET DE L'OPEN INNOVATION

Les « Connexion days » sont organisés chaque année par le Lab'O Village by CA. Ces rencontres annuelles qui ont mobilisé 210 participants en 2024 ont pour objectif de réunir TPE/PME et industriels pour favoriser le développement de leurs innovations.

## 2. Mener une politique d'attractivité pour développer l'écosystème d'acteurs relatifs avec les filières clés



### FAVORISER L'IMPLANTATION D'ENTREPRISES QUI PERMETTENT DE NOURRIR LES ÉCOSYSTÈMES EN PLACE

En parallèle de la structuration de son action économique autour des cinq secteurs stratégiques du territoire, la Métropole engage une démarche d'attraction « exogène » complémentaire afin de poursuivre la consolidation et le développement de ces filières.

Cette dernière consiste, d'une part, à identifier les potentiels « maillons manquants » au sein des écosystèmes et à mettre en œuvre des actions de prospection ciblées afin de favoriser l'installation d'acteurs, notamment internationaux, sur le territoire métropolitain (ex : grands comptes, PME sous-traitantes, laboratoires de recherche, etc.)

Le renforcement des filières, d'autre part, doit se traduire par la venue d'acteurs susceptibles de créer de la valeur et bénéficier à l'ensemble de l'écosystème. Il peut s'agir d'acteurs qui développent une

innovation ou qui proposent une offre de services répondant aux besoins des entreprises en place et contribuant à leur croissance et/ou leur capacité à adresser les grands enjeux en cours, en matière de transition socio-environnementale, digitale, etc.



#### DES ACTIONS PHARES

- **Action 65** Définir une stratégie d'implantation ciblée à valeur ajoutée afin de consolider et renforcer les filières en place sur le territoire
- **Action 66** S'assurer que les actions engagées de prospection et d'accueil des entreprises s'inscrivent dans les plans d'action par filière (cf. Actions 2 et 3)



### ATTIRER ET RETENIR LES TALENTS

Du fait de son caractère stratégique pour la croissance pérenne des entreprises des filières clés du territoire, une attention particulière est portée aux compétences et talents.

La difficulté des entreprises à recruter constitue en effet l'une des principales préoccupations exprimées.

Elle se traduit, d'une part, par un manque de candidats à des métiers dits traditionnels, qui concerne plusieurs secteurs mais qui s'exprime avec acuité dans l'industrie notamment appelant des mesures sectorielles.

L'enjeu du recrutement se matérialise, d'autre part, par la rareté de profils disposant de compétences spécifiques. Or la capacité des entreprises à préparer l'avenir et à s'engager dans les transitions de demain repose en grande partie sur l'accès à ces nouvelles compétences.

Ainsi, la capacité du territoire à faire émerger ces compétences, et à plus forte raison à les mettre au profit du tissu économique local, est un levier majeur de l'essor des filières clés.

Dans un contexte de concurrence avec les autres territoires, il convient de mettre en œuvre des actions de communication et d'attractivité pour renforcer la visibilité du tissu orléanais et de ses atouts pour donner envie à ces talents de s'y implanter.



#### DES ACTIONS PHARES

- **Action 67** Mettre en place une taskforce compétences/RH par filière qui en exprime le besoin
- **Action 68** Favoriser l'arrivée de nouvelles écoles/formations en ciblant des compétences clés pour les entreprises du territoire (ingénierie, maintenance industrielle, biologie, etc.)
- **Action 69** Développer une stratégie de communication ambitieuse pour attirer de nouveaux profils et talents sur le territoire

### 3. Favoriser les liens entre innovation et filières clés



« Orléans est bien positionnée pour devenir un véritable laboratoire d'idées et d'initiatives innovantes. En favorisant les synergies entre les acteurs publics, privés et associatifs, elle peut ainsi se positionner comme un modèle de résilience et d'innovation, tout en attirant de nouveaux talents et investissements »

**Frédéric Ros**

Directeur Général de la Technopole d'Orléans et du Lab'O Village by CA



Lab'O Village by CA

#### UN TERRITOIRE PROPICE À L'INNOVATION

Orléans Métropole accueille une dynamique d'innovation forte et croissante. Elle s'incarne notamment au travers du Lab'O Village by CA, l'incubateur et accélérateur de start-ups orléanais qui a accompagné plus de 110 entreprises depuis 5 ans.

Les acteurs académiques et scientifiques du territoire tels que l'Université d'Orléans, le CNRS, le BRGM, l'INRAE ou encore le CHU contribuent fortement à la dynamique d'innovation locale. La labellisation Pôle Universitaire d'Innovation (PUI) « Loire Valley Innov' » en 2023 affirme l'ambition territoriale partagée de renforcer la coordination entre les acteurs académiques, scientifiques et l'innovation et la mise en visibilité de l'écosystème local.

Cet environnement créatif et stimulant est un levier considérable pour le développement économique local qu'il convient de mettre davantage au service des filières clés locales.





## RENFORCER LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE SUR LE TERRITOIRE AU SERVICE DE LA CRÉATION DE VALEUR ÉCONOMIQUE



*Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA) en lien avec l'Université d'Orléans et du CNRS dont l'objectif est d'identifier les nouvelles molécules bioactives pouvant trouver des applications en thérapeutique et en cosmétique. Crédit photo Université d'Orléans*



### DES ACTIONS PHARES

- **Action 70** Proposer une offre d'accompagnement au transfert de technologie étoffée en partenariat avec C'Valo et la Technopole d'Orléans avec des premières pistes de travail identifiées:

  - étudier l'opportunité d'obtenir la labellisation « cellule de diffusion technologique »
  - identifier un vivier de coaches mobilisables pour accompagner les chercheurs dans la commercialisation de leurs projets/solutions
- **Action 71** Renforcer l'animation des échanges entre les acteurs de la recherche publique et le monde économique pour encourager les apports d'expertise en faveur du développement des entreprises et de l'innovation
- **Action 72** Capitaliser sur le Pôle Universitaire d'Innovation (PUI) pour détecter les porteurs de projet au sein du tissu universitaire et accompagner la valorisation des travaux de recherche

Orléans Métropole concentre un actif scientifique fort avec la présence de plus de 4 600 chercheurs sur son territoire. Les étudiants et scientifiques sont nombreux à mener des travaux de recherche et d'innovation, avec des partenariats tels que le WeLabCosmetic créé en 2017 dont l'objectif est de réunir start-ups, étudiants et industriels pour concrétiser des idées sur des innovations cosmétiques.

### Un dialogue recherche-innovation-entreprises renforcé

Il est nécessaire de capitaliser sur cette force et de développer les initiatives de connexion entre les entreprises et les chercheurs du territoire. L'objectif est de favoriser l'externalisation de la R&D à forte valeur ajoutée, qui n'est aujourd'hui pas toujours accessible, bien qu'essentielle pour le développement économique.

La Métropole souhaite accompagner le développement d'initiatives visant à favoriser le transfert de technologie au service des filières clés. Si certaines sont directement portées par les grandes entreprises du territoire (telles que le partenariat entre le centre de recherche Hélios - LVMH dédié à la cosmétique et l'Université d'Orléans qui donne aux chercheurs, start-ups et TPE/PME du territoire, un accès à des équipements scientifiques et à de l'expertise), le renforcement de l'offre d'accompagnement au transfert de technologie du territoire portée par la Technopole et C'Valo est nécessaire pour offrir à la richesse scientifique du territoire un moyen de la transformer en valeur économique.

La Métropole souhaite favoriser les synergies entre les chercheurs et thématiques de recherche et les filières clés du territoire, pour augmenter le flux de transfert de technologie au bénéfice du dynamisme économique.



## STRUCTURER ET CONSOLIDER L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET ET DES START-UPS INNOVANTS

Depuis une dizaine d'années, Orléans Métropole s'est imposée comme un territoire générateur d'innovations et de création d'entreprises.

Cet écosystème d'innovations participe pleinement au rayonnement métropolitain. La Métropole souhaite capitaliser sur cet atout pour renforcer son attractivité auprès des entrepreneurs, des investisseurs, chercheurs et étudiants.

Pour cela, elle apporte son soutien à la consolidation d'une chaîne d'accompagnement permettant de proposer une offre complète aux porteurs de projet et start-ups innovantes en lien avec les partenaires locaux.

La Métropole souhaite également faire davantage rayonner l'innovation orléanaise en participant à la valorisation des entreprises innovantes et projets orléanais et en affirmant un positionnement fort sur les innovations en lien avec les filières économiques du territoire.



### DES ACTIONS PHARES

- **Action 73** Accompagner le renforcement progressif de l'offre de la Technopole et de ses partenaires pour couvrir toute la chaîne de l'accompagnement notamment pour attirer des porteurs de projet externes (plateaux techniques, ingénierie financière)
- **Action 74** Accompagner l'identification des appels à projets/à manifestation d'intérêt sur les thématiques prioritaires d'innovation pour développer des projets vitrines de l'innovation orléanaise



Lab'O Village by CA Orléans



## SANTÉ PHARMACIE



**3<sup>ème</sup>** région  
de France en termes  
d'emplois dans l'industrie  
pharmaceutique



**+ de 2000**  
emplois dans l'industrie  
pharmaceutique



**+ de 13 000**  
emplois dans le  
domaine de la **SANTÉ**



**≈ 800**  
établissements



« La Métropole  
d'Orléans est dans  
le top 10 en France  
en termes d'em-  
plois directs dans  
l'industrie pharmaceu-  
tique, c'est incontestablement  
une terre de pharma »

**Fabien Riolet**

Directeur Général du Pôle Pharma

### UNE FILIÈRE HISTORIQUEMENT PORTÉE PAR L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

La filière santé orléanaise se caractérise par une forte dimension industrielle et productive et par la présence historique de grandes industries pharmaceutiques telles que Delpharm (700 salariés), Servier (800 salariés), Merck Santé (500 salariés) ou encore Synerlab Développement, autour desquelles gravite un nombre important de sous-traitants, TPE et PME. Au-delà d'abriter une grande partie de la production française de médicaments, le territoire accueille également des activités de R&D privées et publiques avec, entre autres, le CNRS, l'INRAE et l'INSERM, qui travaillent sur des thérapies et médicaments innovants. Ce dernier a notamment développé en 2023 son 4<sup>ème</sup> accélérateur de recherche technologique dédié à l'ARN messager au sein du CHU d'Orléans.

En parallèle d'une croissance continue de la filière pharmaceutique ces trois dernières années, portée par une volonté nationale de redynamiser et relocaliser le tissu de production en France et en Europe, le secteur connaît des mouvements importants de rachats, cessions de sites, délocalisations qui obligent, plus que jamais, à rester attentif au maintien et au développement endogène de la filière sur le territoire. La Métropole souhaite réaffirmer son positionnement et son soutien fort à ce secteur générateur de nombreux emplois (en moyenne 10 000 recrutements chaque année en France) en lien avec des enjeux nationaux majeurs tels que la prévention des épidémies, le vieillissement de la population, l'augmentation des maladies chroniques et l'intégration des nouvelles technologies. Pour ce faire, Orléans Métropole encourage le renforcement des liens et de l'animation entre les différents acteurs de la chaîne de valeur autour de besoins prioritaires et d'opportunités partagées.



Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans



## DES ACTIONS PHARES

- › **Action 75**  Lancer un AMI pour accueillir un ou plusieurs nouveaux acteurs de la santé dans les laboratoires historiques du Groupe Servier
- › **Action 76** Nouer un partenariat fort avec le Pôle pharma, 1<sup>ère</sup> coopération industrielle du médicament en Europe
- › **Action 77** Renforcer les interfaces entre la production et la R&D sur des thématiques prioritaires telles que la production de médicaments à base de plantes



- › Une stratégie territoriale tournée vers la santé avec la transformation du CHR en CHU en 2023 (5 400 emplois et la création d'une faculté de médecine)
- › La présence d'acteurs scientifiques majeurs de la recherche publique : CNRS, l'INRAE et l'INSERM
- › Le Bio 3 Institut, un organisme de formation dédié à la production de biomédicaments co-porté avec l'Université d'Orléans
- › Des projets phares tels que la plateforme PRIMMO qui réunit chercheurs, médecins et industriels et l'accélérateur ARN Messenger de l'INSERM installé au CHU
- › Des unités de recherche reconnues telles qu'ICOA spécialisée dans la chimie organique et analytique
- › Un partenariat stratégique entre la Technopole d'Orléans et le pôle de compétitivité Atlanpole Biothérapies



## COSMÉTOLOGIE PARFUMERIE



**3,7 Mds €**  
de chiffre d'affaires



**+ de 6 000**  
emplois à l'échelle  
régionale



**1 pôle**  
de compétitivité  
**COSMETIC VALLEY**



**≈ 50**  
établissements de  
production

### UN MARQUEUR FORT DE L'IDENTITÉ ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

Située au cœur de la Cosmetic Valley, Orléans Métropole héberge les fleurons français (LVMH, Dior, Caudalie...) et acteurs mondiaux (Gemey Paris-Maybelline New York, Shiseido...) de l'industrie cosmétique, qui offrent à la filière locale un rayonnement international. Grâce à sa localisation centrale et à une chaîne logistique structurée, le territoire offre des conditions idéales de distribution des produits cosmétiques imaginés et créés sur le territoire.

Soutenues par un écosystème d'acteurs dynamiques, les dernières années ont été marquées par de nouveaux projets tels que le partenariat entre le groupe LVMH et l'IUT d'Orléans sur les métiers d'excellence de la formulation cosmétique et l'ouverture en septembre 2022 d'une antenne AgroParisTech dédiée à la conception et à la production de produits cosmétiques durables. Ces projets qui garantissent à la filière de disposer localement d'un vivier de compétences en adéquation avec l'évolution de ses besoins.

Cette spécialisation académique et le tissu scientifique territorial constituent des atouts considérables pour accompagner la filière à répondre à une demande croissante, qui se transforme, avec des attentes de plus fortes quant au caractère personnalisé et responsable des produits (biologiques et naturels, emballages réduits, etc.) Orléans Métropole entend rendre visible la filière cosmétique vitrine de l'excellence française dans ce domaine, et soutient le développement responsable de ce secteur.



- › La présence d'acteurs économiques mondiaux de l'industrie cosmétique : LVMH, Gemey Paris-Maybelline New York, Shiseido, Orlane, Caudalie
- › 80% du CA des entreprises régionales du secteur sont réalisés à l'export, principalement en Europe (3,7Md€)
- › Une expertise orléanaise forte sur la R&D et l'innovation : WeLab Cosmetic dédié à l'entrepreneuriat cosmétique, le programme ARD « CosmétoSciences » porté par l'Université d'Orléans qui mobilise plus de 30 partenaires industriels, 11 laboratoires de recherche dans les domaines du sourcing végétal, le développement d'éco-procédés, l'utilisation des nouvelles technologies, etc.
- › La présence de l'un des principaux centres de R&D de la cosmétique en France : le centre Hélios de LVMH qui regroupe 250 chercheurs au service des maisons Dior, Guerlain, Givenchy
- › Des formations reconnues destinées à l'industrie cosmétique :
  - la Chaire de cosmétique d'Agro-ParisTech,
  - le Campus des métiers et des qualifications labellisé "excellence" Cosmetopharma, avec plus de 50 formations spécifiques sur la production, la logistique et la RD,
  - le dispositif Pharcos sur la fabrication et le conditionnement



### DES ACTIONS PHARES

- › **Action 78** Étudier les synergies potentielles entre les acteurs de la cosmétique et la filière agricole locale en réponse aux enjeux de transition et aux évolutions de la demande
- › **Action 79** Mettre en visibilité la capacité d'innovation et les talents orléanais dans ce secteur



*Le campus orléanais AgroParisTech*



### UN TERRITOIRE D'EXCELLENCE INDUSTRIELLE À CONFORTER EN ACCOMPAGNANT LES TRANSITIONS DU SECTEUR



Avec près de 16% des emplois salariés, la présence de nombreuses petites et moyennes entreprises industrielles ainsi que de grandes entreprises majeures, l'industrie constitue l'un des piliers de l'économie orléanaise. Elle intègre des secteurs variés, de la fabrication de médicaments à la production manufacturière (équipements automobiles et engins agricoles notamment) en passant par l'énergie.



**Label**  
Territoires  
d'industrie

Besoins en foncier économique, attractivité des métiers industriels (la maintenance industrielle est la quatrième compétence la plus recherchée dans le bassin d'emploi d'Orléans) et recrutement des talents de demain, transition écologique et décarbonation : l'industrie fait face à plusieurs défis structurants pour l'avenir du secteur.



**16%**  
des emplois salariés

Dans le même temps, la prise de conscience au niveau national du nécessaire rééquilibrage industriel, en lien avec les enjeux de souveraineté économique, offre une opportunité pour la réindustrialisation des territoires.



Un **tissu dense**  
de PMI

Dans ce contexte, la Métropole se place en soutien de ses entreprises pour les aider à affronter les difficultés conjoncturelles et à relever les défis plus structurels, et pour leur permettre de saisir les opportunités offertes. L'objectif : faire de la métropole un modèle de développement industriel durable et innovant, tout en renforçant la compétitivité de son territoire au niveau national et international.

Étant donné les spécificités du secteur industriel, et notamment les forts besoins en foncier et en emplois, la collaboration avec les territoires voisins, à l'image de la démarche commune ayant permis la labélisation « Territoires d'industrie », apparaît indispensable pour l'essor de ce secteur.



## LA LABELLISATION TERRITOIRES D'INDUSTRIE

En 2024, Orléans métropole et la Communauté de communes de la Beauce Loirétaine ont obtenu le label "Territoires d'Industrie", renforçant l'attractivité et le dynamisme économique local. Ce programme national vise à accélérer la reconquête industrielle en partant des territoires et repose sur quatre axes prioritaires :

- transition écologique et énergétique en soutenant la décarbonation et promouvoir l'économie circulaire
- innovation et écosystèmes en encourageant les projets collaboratifs et la modernisation des infrastructures
- compétences et recrutement en développant les parcours de formation et attirer des talents
- foncier industriel en mobilisant et optimiser les espaces disponibles pour accueillir de nouvelles activités

➔ Cette labellisation offre à la Métropole des moyens supplémentaires pour financer ses projets, accroître la visibilité des entreprises locales et attirer des investissements stratégiques.



## DES ACTIONS PHARES

- **Action 80** Lancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur cinq sites industriels identifiés et préqualifiés, afin d'attirer des projets innovants et stratégiques
- **Action 81** Animer une dynamique partenariale pour favoriser le développement de l'industrie verte
- **Action 82** Accroître l'attractivité des métiers industriels
- **Action 83** Soutenir le maintien des activités industrielles en accompagnant les entreprises lors des périodes de difficulté économique, via des aides ciblées et un appui en compétences

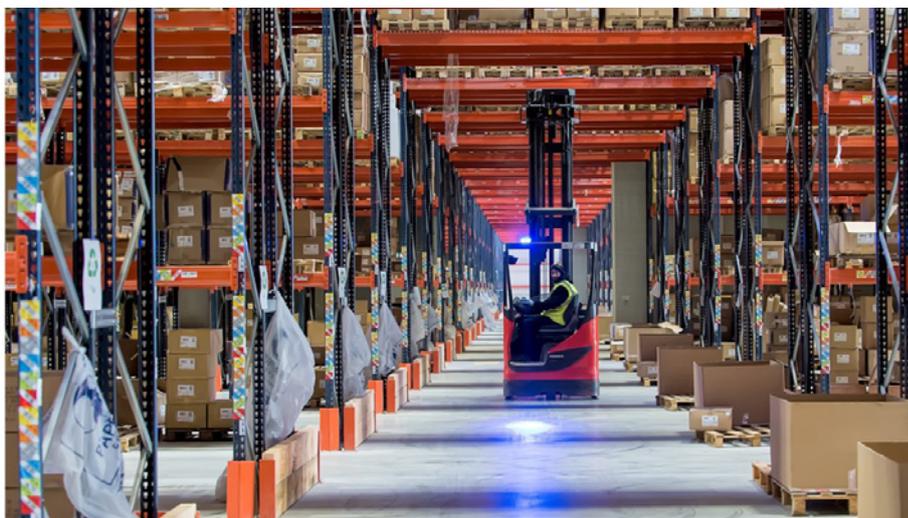


- Des secteurs stratégiques : pharmaceutique, industrie manufacturière et production d'équipements
- Des entreprises majeures sur le territoire : John Deere, Total Energies, EDF, Honda France Manufacturing, Duralex, Thales LAS





## LOGISTIQUE



### ORLÉANS MÉTROPOLE : UN CARREFOUR LOGISTIQUE MAJEUR

La localisation stratégique de la métropole orléanaise, du fait de sa proximité avec Paris, au carrefour de trois axes autoroutiers majeurs, a permis un essor important des activités logistiques dans les années 1990. Ce rôle d'intermédiaire, reliant la vallée de la Loire à Paris et aux marchés internationaux, a placé le territoire orléanais au cœur de flux commerciaux majeurs, et permis l'implantation d'acteurs logistiques importants, dont le Groupe Deret, classé 5<sup>ème</sup> groupe Logistique et Transport en France, mais aussi d'un tissu dense de TPE et PME.

Au-delà des activités de transport et de stockage, la filière logistique orléanaise intègre des services à haute valeur ajoutée, tels que le conditionnement et le packaging sur mesure, qui soulèvent des enjeux d'innovation importants (innovation technologique, digitalisation, durabilité et réduction de l'empreinte carbone, etc.)

La Métropole réaffirme le caractère stratégique de sa filière logistique, génératrice d'emplois sur le territoire et clé pour le développement des secteurs économiques et entreprises du territoire. La logistique apparaît comme un atout considérable pour le conditionnement et l'acheminement des productions industrielles locales.

L'enjeu est aujourd'hui d'accompagner le développement vertueux de cette filière, pierre angulaire de l'économie orléanaise. Si des initiatives émergent pour innover dans ce secteur, il est nécessaire de poursuivre le développement de projets de R&D et d'innovation, notamment avec l'objectif de réduire l'empreinte carbone du secteur. En ce sens, la Métropole souhaite créer les conditions d'une transition écologique réussie au profit d'activités logistiques durables et performantes.



**1<sup>er</sup> employeur**  
du territoire



**+ de 15 000**  
emplois



**3<sup>ème</sup>**  
plateforme logistique  
de France



**≈ 500**  
établissements



- › Un emplacement stratégique à 1h de Paris qui bénéficie de connexions multimodales : autoroutes A10, A71 et A19, liaison ferroviaire, 1 aéroport international de fret à Châteauroux, moins de 150km des aéroports de Paris-Orly et de Tours Val de Loire
- › 40% des flux logistiques du territoire sont générés par l'activité industrielle
- › Des grands acteurs présents sur le territoire : Amazon, Deret, Orléans Logistique, Kuehne + Nagel, FM Logistic
- › Une place importante des activités logistiques au sein des espaces économiques du territoire : le Pôle 45 qui accueille plusieurs acteurs de la logistique (Deret, Amazon, Sephora...), et le Parc technologique d'Orléans Charbonnière qui, sur une superficie de plus de 390 hectares, accueille notamment le site de GXO.
- › Des compétences identifiées telles que le conditionnement, l'entreposage et le transport essentielles pour les entreprises industrielles locales

### ZOOM SUR LE PÔLE 45

D'une superficie de 500 hectares, le Pôle 45 accueille des activités principalement dédiées aux usages logistiques et productifs. La présence de plusieurs acteurs majeurs de la filière fait de ce pôle économique un terrain propice à l'expérimentation de solutions favorables à la décarbonation des activités logistiques. Plusieurs pistes d'action pourraient être explorées : raccordement des bâtiments aux énergies vertes, déploiement d'un réseau de chaleur, développement de l'hydrogène vert, etc.



Vue aérienne du Groupe Deret, Ormes



### DES ACTIONS PHARES

- › **Action 84** Explorer les opportunités de s'appuyer sur les labels nationaux pour porter et mettre en visibilité des projets démonstrateurs de la décarbonation du secteur
- › **Action 85** Développer des îlots de fraîcheur et des solutions paysagères pour améliorer le confort et la qualité de vie des parcs logistiques
- › **Action 86** Valoriser l'offre logistique du territoire comme un vecteur d'attractivité pour les industries



## AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE



**1<sup>ère</sup>**  
**région agricole**  
de France pour la  
variété de ses  
cultures



**30%**  
du territoire en  
surface agricole



**+ de 4 700**  
emplois



près de **270**  
établissements



« Il y a un véritable enjeu autour de la création et du développement des intérêts en commun sur le territoire [...] Les entreprises seront enclines à se mobiliser autour de filières spécifiques telles que la filière végétale si la Métropole impulse cette dynamique »

**Emmanuel Vasseneix**

Président directeur général LSDH

### UN MARQUEUR IDENTITAIRE DU TERRITOIRE

Reconnue pour sa production de vinaigre depuis 1797, la métropole orléanaise est un territoire agricole qui se caractérise par des grandes cultures, le maraîchage, l'arboriculture et l'horticulture. En parallèle, l'industrie agroalimentaire qui représente plus de 5 800 emplois dans le Loiret, s'est développée comme plusieurs entreprises et grands groupes le démontrent : LSDH, Mars Petcare, les Crudettes, Tradival, Antartic, D'Aucy, ou encore Martin Pouret.

Orléans Métropole réaffirme son soutien à l'agriculture locale qui constitue un élément identitaire du territoire, porteur d'opportunités et de réponses aux enjeux de souveraineté alimentaire. La filière agricole locale est confrontée à un enjeu majeur et national de renouvellement des exploitants agricoles, mais aussi de transformation des pratiques agricoles et industrielles agroalimentaires dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau. En partenariat avec la Chambre d'Agriculture, la Métropole souhaite accompagner la filière dans le traitement de ces enjeux et étudier les nouvelles opportunités, notamment générées par la transition énergétique, à travers le potentiel de production d'énergies renouvelables des exploitations (agri-photovoltaïsme, méthanisation), ou encore par la création ou le renforcement des synergies territoriales entre les filières et acteurs du territoire.

Soutenir les initiatives locales telles que les Journées de l'Agriculture, portées par Open Agrigood, travailler l'attractivité des métiers agricoles, accompagner la remise en culture et la valorisation des friches agricoles et réduire la pression foncière sur les espaces agricoles, innover pour s'adapter au changement climatique et encourager les circuits courts favorables à une alimentation locale et de qualité pour tous, constituent les enjeux prioritaires de l'action métropolitaine en faveur du développement de la filière.



Vinaigres Martin Pouret, Orléans



## DES ACTIONS PHARES

- › **Action 87**  Tirer profit de l'excellence locale sur les productions végétales pour faire du territoire orléanais le terrain d'expérimentation d'initiatives innovantes autour du végétal à l'instar du projet ATOU
- › **Action 88** S'appuyer sur le PAT pour conduire des expérimentations et apporter des réponses aux enjeux d'alimentation locale durable
- › **Action 89** Faciliter les liens entre les entreprises d'insertion, le monde de la formation et la filière agricole
- › **Action 90** Renforcer les partenariats avec la Chambre d'Agriculture, la Technopole d'Orléans et les acteurs industriels pour développer des solutions innovantes en réponse aux enjeux de pénibilité des métiers agricoles



- › + de 9 000 hectares cultivés avec plus de 10 typologies d'exploitations agricoles différentes et une spécificité sur les grandes cultures et les productions végétales, notamment l'horticulture
- › La moitié des communes de la métropole ont mis en place une Zone Agricole Protégée permettant de préserver le zonage agricole dans la durée
- › Un soutien important de la Métropole en faveur du développement de ce secteur, notamment au travers de :
  - le projet ATOU - Vers une Agriculture du Territoire Orléanais en synergie avec son environnement Urbain - qui a permis au territoire d'être lauréat de l'appel à projets « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » France 2030
  - une nouvelle charte agricole 2024 - 2028 qui met l'accent sur la durabilité co-portée avec la Chambre d'Agriculture du Loiret
  - un projet d'expérimentation d'agriculture urbaine et périurbaine durable avec l'achat par la Métropole de la ferme des Cassines, avec 60 hectares de terres certifiées agriculture biologique
  - l'équipement de stations d'épuration de systèmes de réutilisation des eaux usées traitées en réponse aux enjeux d'accès à la ressource en eau
  - un Plan Alimentaire Territorial qui donne droit à des financements spécifiques de la part du Ministère de l'Agriculture

# Faire émerger les filières de demain

# AXE 4.



ORLÉANS  
MÉTROPOLÉ



## LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES À ATTEINDRE

1

Étudier les opportunités économiques et d'innovation relatives aux expertises scientifiques du territoire

2

Devenir un territoire de référence en matière d'ingénierie environnementale



## LA TRAJECTOIRE

### 2025-2026

Des relations renforcées avec l'écosystème de recherche et d'innovation autour de thématiques prioritaires (sols, sous-sols, eau)

Une dynamique valorisée en matière de transfert de technologie et d'entrepreneuriat innovant

### D'ici 2030

Un savoir-faire consolidé en matière de transfert de technologie et d'entrepreneuriat innovant autour des secteurs d'avenir

Un territoire référence en matière d'ingénierie environnementale

### Et en 2040 ?

Des filières économiques stratégiques structurées localement avec un rayonnement national

## DES NOUVELLES FILIÈRES POUR RELEVER LES GRANDS DÉFIS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET ÉCONOMIQUES DU SIÈCLE

Orléans Métropole constitue un pôle scientifique et d'innovation majeur avec plus de 4 600 chercheurs sur son territoire et une forte dynamique d'innovation sur des thématiques d'avenir : biotechnologies, transition agroécologique, ingénierie environnementale, eau, sols, sous-sols.

### ORLÉANS MÉTROPOLE :

### UN PÔLE SCIENTIFIQUE ET D'INNOVATION MAJEUR

À travers sa stratégie de développement économique et d'innovation, la Métropole entend susciter et accompagner l'émergence de nouvelles filières économiques autour des enjeux stratégiques pour les activités économiques et les politiques publiques prioritaires des prochaines années.

À ce titre, la Métropole est convaincue par l'opportunité générée par le secteur de l'ingénierie environnementale, véritable spécificité orléanaise. Ce secteur représente un potentiel de développement économique et industriel considérable au regard des besoins de plus en plus prégnants de valorisation, de dépollution et de préservation des ressources naturelles que sont les sols, les sous-sols et l'eau, auxquels sont confrontés de nombreux secteurs économiques.

### L'INGÉNIERIE ENVIRONNEMENTALE :

### UNE SPÉCIFICITÉ ORLÉANAISE

Avec son expertise scientifique en géosciences, ses actifs de pointe et un écosystème d'innovation naissant autour des problématiques environnementales, le territoire dispose de tous les ingrédients pour accompagner le passage à l'échelle et l'industrialisation de ce secteur naissant et stratégique, aussi bien sur le plan local qu'à l'échelle nationale voire internationale. Orléans Métropole entend mettre en œuvre une action forte pour révéler la puissance et le potentiel économique et environnemental de ses actifs.

# 1. Etudier les opportunités économiques et d'innovation relatives aux expertises scientifiques du territoire



## VALORISER L'EXPERTISE SCIENTIFIQUE DU TERRITOIRE POUR DÉVELOPPER L'INNOVATION ET L'ÉMERGENCE DE FILIÈRES D'AVENIR

Avec une diversité d'organismes et de thématiques de recherche étudiées, l'écosystème scientifique orléanais constitue un atout indéniable du territoire qu'il est nécessaire de mettre davantage en avant comme un argument d'attractivité. La Métropole souhaite conforter ce positionnement scientifique singulier en accompagnant son rayonnement et l'attractivité de la recherche.

Par ailleurs, Orléans Métropole souhaite capitaliser sur cet actif scientifique fort pour stimuler l'innovation et le développement de l'économie de demain sur le territoire. Pour ce faire, elle apporte son soutien à de nombreux projets portés par les acteurs académiques et scientifiques du territoire tels que le projet HYSTOCK porté par l'Université d'Orléans visant à développer le stockage d'hydrogène vert sur le territoire, ou le projet MultiSaxs, qui réunit les compétences scientifiques locales sur les multi-matériaux, un secteur au cœur des enjeux industriels.

L'objectif est de favoriser les synergies et le développement de projets scientifiques qui présentent un fort potentiel de valeur ajoutée pour le développement économique territorial.



### DES ACTIONS PHARES

- **Action 91**  Encourager la constitution d'une marque scientifique territoriale et la mobilisation de chercheurs ambassadeurs orléanais pour faire connaître et rayonner le territoire en cohérence avec le schéma local ESRITT
- **Action 92** Prioriser le soutien de projets scientifiques et d'innovation sur les thématiques clés pour la vision 2040 du développement économique territorial



## ACCOMPAGNER L'ENTREPRENEURIAT INNOVANT

Orléans Métropole voit se développer de plus en plus d'initiatives en matière d'entrepreneuriat innovant sur des thématiques diverses (biotechnologies, accès aux soins, intelligence artificielle, défense et sécurité) et des dispositifs d'accompagnement tels que le programme TT Booster de la Technopole d'Orléans, dédié au développement de jeunes entreprises Deeptech, ou le dispositif universitaire PEPITE, qui accompagne les jeunes diplômés qui souhaitent créer leur entreprise ou développer leurs compétences entrepreneuriales.

La Métropole souhaite accompagner le renforcement de cette dynamique en soutenant la diffusion de la culture entrepreneuriale sur son territoire auprès de tous les publics, l'amélioration de la détection et de l'attractivité des porteurs de projet ou futurs entrepreneurs, et la structuration d'une chaîne d'accompagnement complète des jeunes entreprises à tous les stades de leur développement. L'ambition est de devenir un territoire qui suscite, encourage et rend possibles les initiatives et réussites entrepreneuriales.



## SAISIR LES OPPORTUNITÉS D'ÉMERGENCE DE NOUVELLES FILIÈRES

Le territoire orléanais abrite des dynamiques territoriales relativement fortes en matière de recherche et d'innovation qui font naître des opportunités intéressantes pour le développement des filières en place mais aussi pour l'émergence de nouvelles filières. La métropole voit notamment se développer un certain nombre d'initiatives et de projets autour d'enjeux clés (santé globale, environnement, transition agricole et alimentaire...) susceptibles de nourrir l'émergence de filières d'avenir génératrices d'impacts socio-économiques et environnementaux potentiellement importants.

### ZOOM SUR LA SANTÉ GLOBALE ET L'ÉMERGENCE D'UNE DYNAMIQUE SUR LES DISPOSITIFS MÉDICAUX

La transformation du Centre Hospitalier Régional d'Orléans en CHU, l'arrivée de la faculté de médecine à Orléans et les nombreux projets scientifiques locaux et start-ups innovantes sur des thématiques médicales participent à la création d'une dynamique locale forte autour de la santé. La Métropole souhaite créer les conditions d'un dialogue rapproché entre les acteurs de la santé pour capitaliser sur cette dynamique et dessiner un cadre favorable au développement de projets et d'initiatives innovantes dans le domaine de la santé.

La Métropole étudie notamment l'opportunité relative à la filière locale sur les technologies et dispositifs médicaux, qui représentent déjà près de 3 200 emplois dans la région et une centaine d'établissements et sous-traitants avec, à la clé, des effets potentiellement majeurs en matière de développement économique.

### ZOOM SUR L'EXPERTISE SCIENTIFIQUE EN MATIÈRE D'ENTOMOLOGIE

Réuni sous la bannière « Insectes & Innovation Centre-Val de Loire », un écosystème d'acteurs dont le CNRS, l'INRAE, l'Université et la Technopole d'Orléans font partie, s'est constitué autour des opportunités industrielles et agricoles que peut générer l'entomologie.

Orléans Métropole souhaite valoriser l'excellence académique et soutenir la dynamique territoriale autour de cette science qui offre des perspectives intéressantes pour le développement des filières économiques locales : alimentation du futur, solutions éco-responsables pour l'agriculture et la sylviculture, molécules et procédés innovants pour la santé et la cosmétique...



### DES ACTIONS PHARES

- > **Action 93** Soutenir l'étude des différentes applications économiques des travaux de recherche (exemple : étude des insectes dans les secteurs de la cosméto-pharma, l'agroalimentaire ou encore la santé)
- > **Action 94** Mettre en visibilité les expertises scientifiques locales (entomologie, géosciences)
- > **Action 95** Soutenir l'émergence de la filière des dispositifs médicaux en étudiant l'opportunité de mobilisation du CHU comme un outil d'essai clinique et d'expérimentation
- > **Action 96** Approfondir l'opportunité de développer un Lab'S, excroissance du Lab'O Village by CA avec une détection et un accompagnement renforcés des porteurs de projet en santé en lien avec les thématiques d'avenir prioritaires



« L'ambition est d'asseoir une filière en entomologie unique, référente, pour une visibilité nationale et internationale. »

**Natacha Olivier,**  
Manager BU Innovation  
et Transfert de technologie

## 2. Devenir un territoire de référence en matière d'ingénierie environnementale



« Il y a, sur le territoire orléanais, des lignes de force à cultiver pour donner une vraie visibilité à l'excellence locale sur les sciences environnementales et la gestion durable des ressources naturelles »

**Hervé Gaboriau**

Directeur général Pôle Aquanova



### DES ACTIONS PHARES

- **Action 97** Développer une offre de formation transversale sur les métiers de l'environnement
- **Action 98** Capitaliser sur les compétences en data environnementale pour structurer, et rendre visible l'expertise et l'appui aux politiques environnementales



### VALORISER L'ACTIF LOCAL EN MATIÈRE D'INGÉNIEURIE ENVIRONNEMENTALE

La métropole d'Orléans accueille des activités importantes autour des géosciences, de la métrologie environnementale, de l'étude des sols, des sous-sols ou encore de la ressource en eau. Avec une diversité d'organismes, à l'instar du BRGM, du CNRS et de l'INRAE, l'écosystème scientifique orléanais constitue un atout indéniable du territoire qui contribue à son attractivité.

Pour autant, les connexions entre l'actif scientifique et le monde économique apparaissent aujourd'hui trop faibles. L'intelligence scientifique et technique mise au service de projets qui portent une dimension environnementale ne trouve aujourd'hui qu'une traduction économique partielle à l'échelle locale.

Forte de la présence sur son territoire de ces acteurs scientifiques, académiques et de recherche majeurs dans le secteur de l'ingénierie environnementale, Orléans Métropole souhaite favoriser l'émergence d'un écosystème de haut niveau regroupant organismes publics, parapublics, institutionnels et entreprises privées du secteur. En cohérence avec les enjeux de transition et d'adaptation placés au cœur de sa stratégie de territoire, la Métropole peut compter sur son écosystème pour en faire un marqueur fort de son identité, et un axe clé de son développement économique.

Pour accompagner la valorisation et la consolidation de ce pôle d'expertise mondialement reconnu, et répondre aux enjeux de son territoire, la Métropole mettra à disposition son terrain de jeu à des fins d'expérimentation de plusieurs projets pilotes (gestion intégrée des eaux pluviales, réutilisation des eaux non conventionnelles, géothermie, etc.) Le territoire orléanais deviendra un démonstrateur puissant sur la question de l'ingénierie environnementale.

Aussi, afin de donner matière à cette ambition, et pour amorcer concrètement une dynamique locale à résonance nationale, la Métropole ambitionne d'organiser sur son territoire un événement majeur dédié à l'ingénierie environnementale. Cette rencontre aurait vocation à faire d'Orléans le lieu de référence de cet enjeu stratégique au niveau national, et à mettre en lumière ses actifs scientifiques de premier ordre.



Centre du BRGM, Orléans



« Aujourd'hui les services de protection de l'environnement

représentent environ 2.2% du PIB français ; c'est considérable. [...] Orléans doit mettre à contribution son écosystème pour en faire un marqueur de son identité. »

**Philippe Freyssinet**

Directeur scientifique du BRGM



› Siège social du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) basé à Orléans depuis 1967

- › Présence du pôle de compétitivité Aquanova, acteur majeur du changement climatique et de la transition écologique, et accélérateur d'innovation collaborative sur les enjeux liés à l'eau
- › Développement du DataCentre d'Orléans, hébergé au BRGM, infrastructure de haut niveau technique et environnemental, proposant des services de calcul, de stockage, de sauvegarde et de traitement des données scientifiques, permettant de mutualiser les ressources numériques pour les chercheurs et les enseignants
- › Spécificité locale sur les géosciences, première discipline en part nationale de production scientifique



## DÉVELOPPER UN ÉCOSYSTÈME FORMATION, RECHERCHE, TRANSFERT TECHNOLOGIQUE ET INNOVATION, AUTOUR DES PROBLÉMATIQUES DE L'EAU, DE LA PRÉSERVATION DES SOLS ET DES SOUS-SOLS

Ce pari sur l'avenir ne peut se faire sans une action forte en faveur de la structuration d'une offre de formation solide et attractive sur le territoire. Pour favoriser l'émergence d'une véritable filière économique qui prend appui sur l'expertise locale en matière d'ingénierie environnementale, la Métropole doit permettre aux acteurs de se former, et ainsi faire évoluer son offre d'enseignement en faveur d'un décloisonnement des parcours. En ce sens, Orléans Métropole renforce son offre de formations, initiales et continues, afin d'attirer sur le territoire des profils et des compétences qui contribueront à la structuration de cette filière économique d'avenir.

La Métropole s'engage à créer les conditions de dialogue entre les acteurs du secteur (instituts de recherche, pôle de compétitivité, Agence de l'Eau...) afin de renforcer les collaborations et liens partenariaux, au niveau local et national, et d'encourager collectivement l'émergence de potentialités économiques liées à la valorisation des champs d'expertise de l'ingénierie et de la métrologie environnementales. À cette fin, la métropole orléanaise se positionnera comme facilitatrice de l'émergence de projets multi-acteurs scientifiques et économiques autour des enjeux eau, sol et sous-sol, et appuiera, en coopération avec les acteurs de l'accompagnement, les porteurs de projet dans

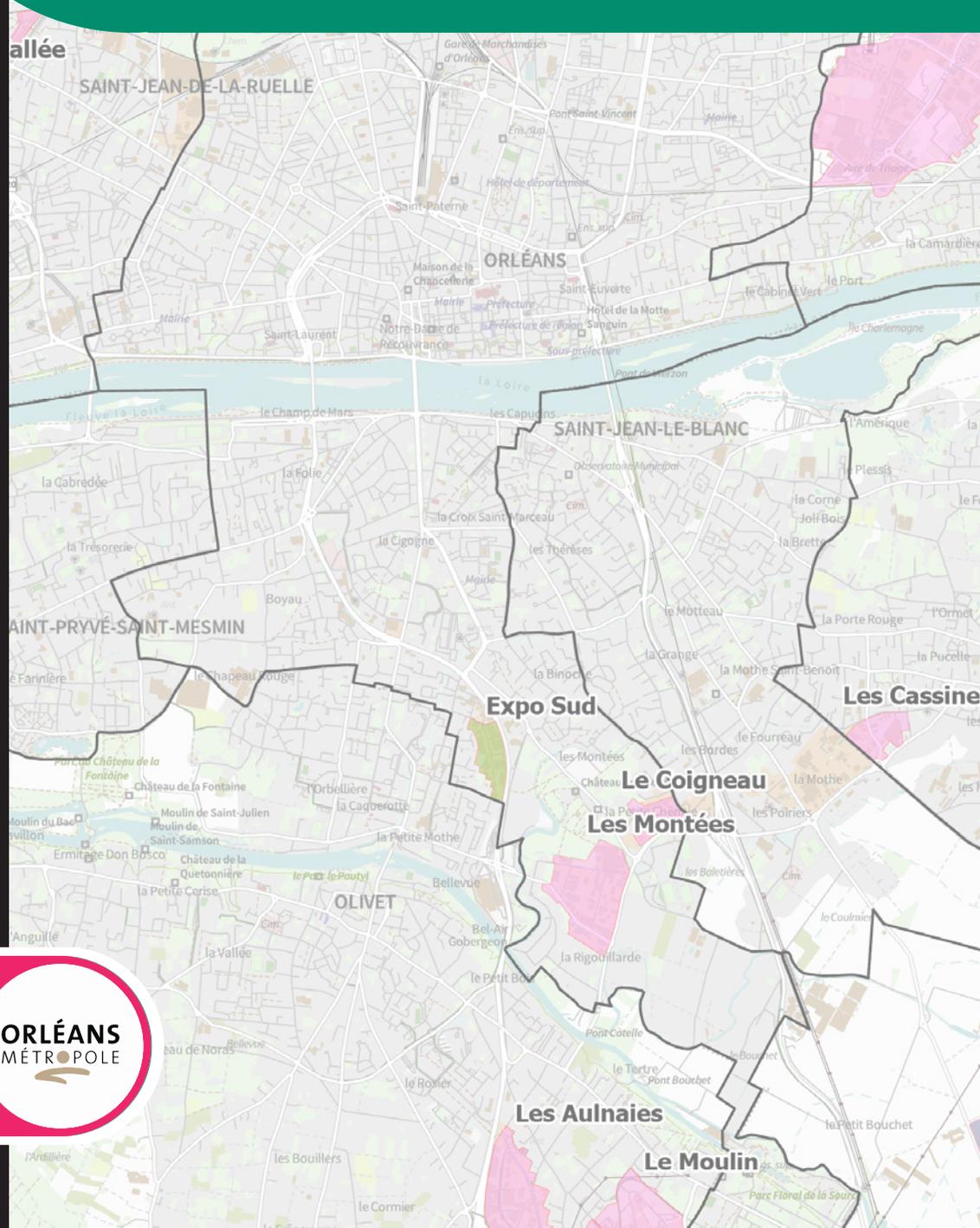
leur recherche de financements.



### DES ACTIONS PHARES

- › **Action 99**  Organiser un événement de valorisation de l'actif scientifique et recherche sur l'ingénierie environnementale en lien avec le BRGM, CNRS, INRAE, Agence de l'Eau
- › **Action 100**  En s'appuyant sur les initiatives en cours, identifier une dizaine de projets structurants pour faire de la métropole le territoire démonstrateur de projets innovants
- › **Action 101** En s'appuyant sur l'initiative du BRGM, accompagner l'émergence d'un lieu-totem d'incubation et de transfert technologique sur l'ingénierie environnementale en associant les organismes de recherche du territoire (CNRS, INRAE, etc.)
- › **Action 102** Faire émerger une marque forte autour des géosciences avec l'ensemble des acteurs

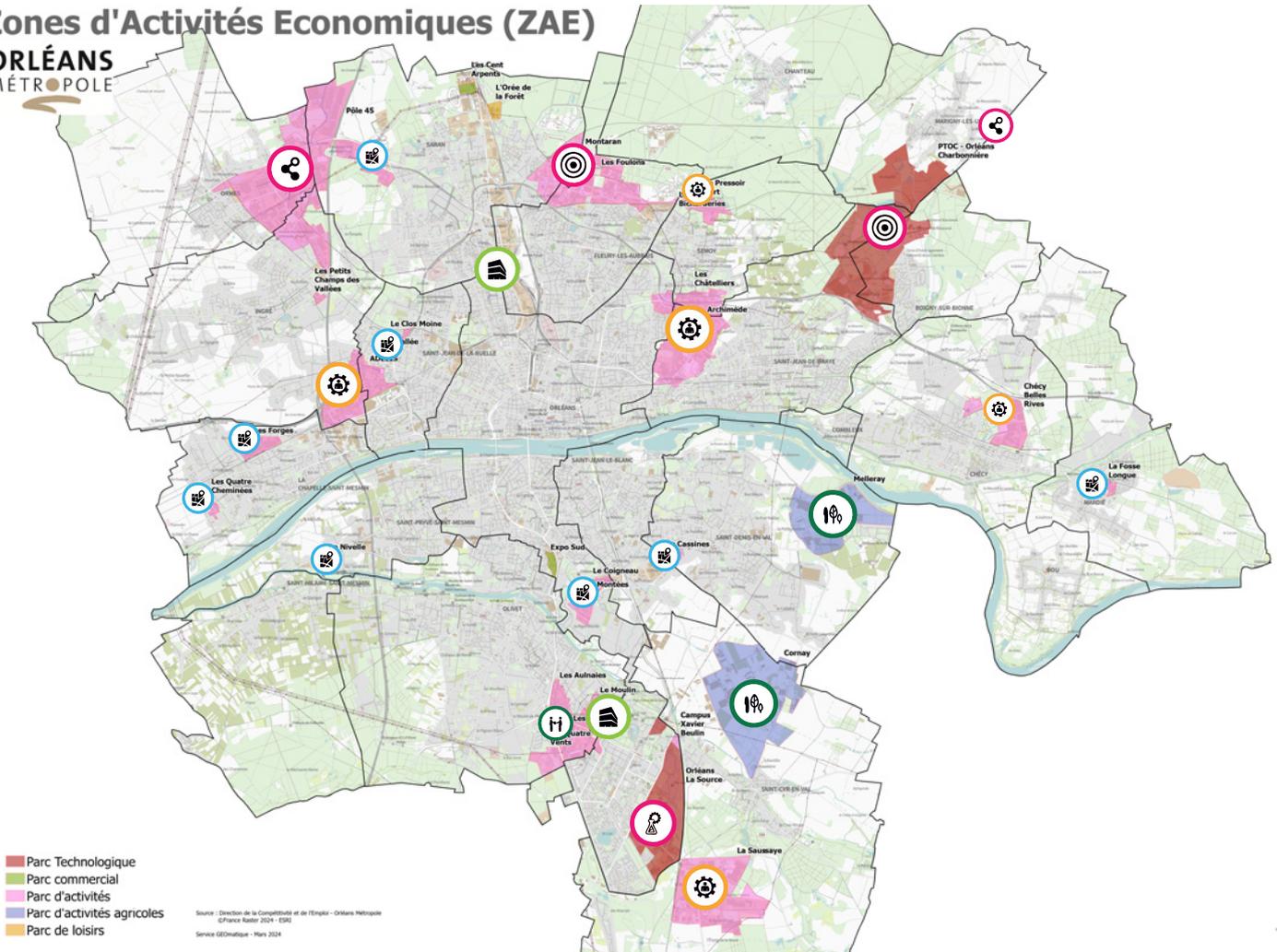
# Une stratégie de développement économique à spatialiser



En lien avec la stratégie foncière en cours de définition, les orientations stratégiques en matière de développement économique seront spatialisées à travers une spécification à venir des principaux pôles d'activités et une réflexion sur l'offre économique afin de définir et organiser les modalités d'accueil et de développement des activités économiques. Des premières pistes d'orientation relatives aux principaux pôles économiques ont été identifiées et représentées sur la carte ci-dessous.

## Zones d'Activités Economiques (ZAE)

ORLÉANS  
MÉTROPOLE



### Pôle industriel stratégique

- Présence d'entreprises majeures du territoire : LVMH, Christian Dior, Thales, John Deere...
- Localisation stratégique à proximité des axes structurants
- Orientations :
  - Consolidation du caractère industriel,
  - Renforcement des synergies interentreprises et des services
  - Développement d'une offre économique pour consolider l'écosystème local

### Pôle logistique

- Présence majoritaire d'entreprises du secteur de la logistique
- Localisation stratégique à proximité des axes structurants
- Orientations :
  - Consolidation du caractère logistique,
  - Renforcement des synergies interentreprises et des services pour accompagner les transitions

### Pôle d'innovation environnementale

- Présence majoritaire d'entreprises du secteur de l'environnement et de l'innovation
- Localisation à proximité des universités et écoles supérieures
- Orientations :
  - Amélioration de la qualité de vie des usagers
  - Développement d'un bâtiment-totem pour catalyser les synergies et renforcer l'offre de services
  - Animer et valoriser l'écosystème

### Pôle commercial

### Pôle économique structurant

- Mixité des fonctions économiques avec quelques ETI et des activités logistiques
- Maillage du territoire
- Orientations :
  - Préservation du caractère économique en lien avec le grignotage par le commerce
  - Amélioration de l'offre de services et des liens entre les entreprises pour les sites les plus importants
  - Réflexion sur le renouvellement de l'offre économique la plus ancienne

### Pôle d'équilibre

- Mixité des fonctions économiques avec une forte présence de TPE/TPI, d'artisans et de services
- Pôle de taille plus réduite
- Maillage du territoire
- Orientations : réflexion sur le renouvellement de l'offre économique la plus ancienne pour consolider une vocation de proximité en privilégiant les activités présentes

### Pôle tertiaire

- Accueil d'activités tertiaires
- Orientations :
  - Consolidation du caractère tertiaire en complémentarité avec les autres pôles
  - Mutualisation de certains usages (stationnement, salles de réunions)
  - Développement d'une offre de services à destination des usagers

### Parc d'activités agricoles

# Remerciements

Nous tenons à remercier toutes les personnalités qui ont contribué à l'avancement de nos projets et à l'amélioration de notre territoire. Votre mobilisation, votre expertise et vos actions sont essentielles à la mise en œuvre et à la réussite de l'ambition partagée pour notre territoire. Nous vous remercions chaleureusement pour votre soutien et votre collaboration.

## ÉLUS

Pascal Tébibel, Luc Milliat, Vanessa Slimani, Florent Montillot, Charles-Éric Lemaigen, Michel Martin, Matthieu Schlesinger

## ENTREPRISES

Frédéric Foulon (AAbrysie développement), Guy Monoté (Antea Group), Fabrice Trovero (Artimmune), Nathalie Leemput (CDHR), Vincent Gatineau (Delpharm), Yannick Guérin (Deret), Alexandre Levent (DocCity), Jean-Paul Combemorel (EDF), Emmanuel Hallauer (Healthcare Loire Valley), Thierry Commeyras (Honda France Manufacturing), Bruno Rodique (John Deere et UIMM Loiret-Touraine), Laurent Bince (Komori-Chambon), Pascal Gal (La Poste), Emmanuel Vasseneix (LSDH), Nathalie Renaudeau (LVMH), Jean-Philippe Czekaj (LVMH), Isabelle Jeanneau (Nekoé), Anthony Laugeray (NB Pharma Tox), Grégoire Panon (Orléans Logistique), Hugues Périère (Overseed), Gil de Sousa (Alpha Conseil), Anne-Sophie Bonneville (La Ressource AAA), Nicolas Manière (Servier), Laurent Frances (Sotax Pharma Services), Stéphane Hiernaux (Parfums Christian Dior), Laetitia Roussel (TotalEnergies), Annick Noble (TotalEnergies), Cédric Verbeke (Vergnet SA), Fabrice Riolet (PôlePharma), Denis Marchand (PôlePharma)

## ACTEURS ACADÉMIQUES ET SCIENTIFIQUES

Éric Blond (Université d'Orléans), Emmanuelle Percheron (Université d'Orléans), Stéphane Petoud (CNRS/INSERM), Olivier Boyer (CHU), Édouard Seche (CHU), Philippe Freyssinet (BRGM), Ludovic Hamon (CNRS), Hervé Watier (INSERM - Faculté de médecine de Tours), Gilles Pilate (INRAE), Catherine Lagneau (BRGM), Matthieu Réfrégiers (CBM - CNRS), Cyprien Soulaïne (CNRS), Hervé Gaboriau (Pole Aquanova), Alain Khemili (Medicen)

## AUTRES PARTIES PRENANTES LOCALES

Frédéric Ros (Orléans Val de Loire Technopole), Natacha Olivier (Technopole), Guillaume Vanneste (Digital Loire Valley & Frenchtech Loire Valley), Emmanuel Lionnais (Dev'up), David Meot (Chambre d'agriculture), Édouard Pasquelin (SEMDO), Cyril Beucher (SPL Orléans Énergies), Axel de Beaumont (Office du tourisme), Vincent Gollain (Institut Paris Région), Jacques Martinet (Président CCI Centre-Val de Loire), Géraldine Lorho Duvallet (Agence d'urbanisme Topos), Stéphane Aufrère (Dev'up), Geoffrey Madigout (Dev'Up), Sophie Ferracci (Banque des Territoires), Jean-Louis Garcia (Région Centre-Val de Loire), Stéphane Cordier (DRARI), Sylvie Parfum (Orléans Pépinières), Kevin Peultier (BGE), Maÿliss Dahuron (Initiative Loiret), Nathalie Souillard Coatglas (Initiative Loiret), Céline Constantin (ADIE), Pierre-Yves Bourgeois (ER45), Mireille Rubio (ER45), Johanna Simon (UDES CVL), Andréa Cauli (CPME45), Charlotte Loiseau (UDEL45), Sandrine Battistella (CCI Loiret), Ludivine Le Jeune (CCI Loiret), Stéphane Cadeau (CMA), Carine Duda (DREETS Centre-Val de Loire), Benoit Corret (Adelis)

Nous adressons également nos sincères remerciements à l'ensemble des services d'Orléans Métropole qui, par leur engagement et leur collaboration, ont contribué à la construction collective de cette stratégie.

